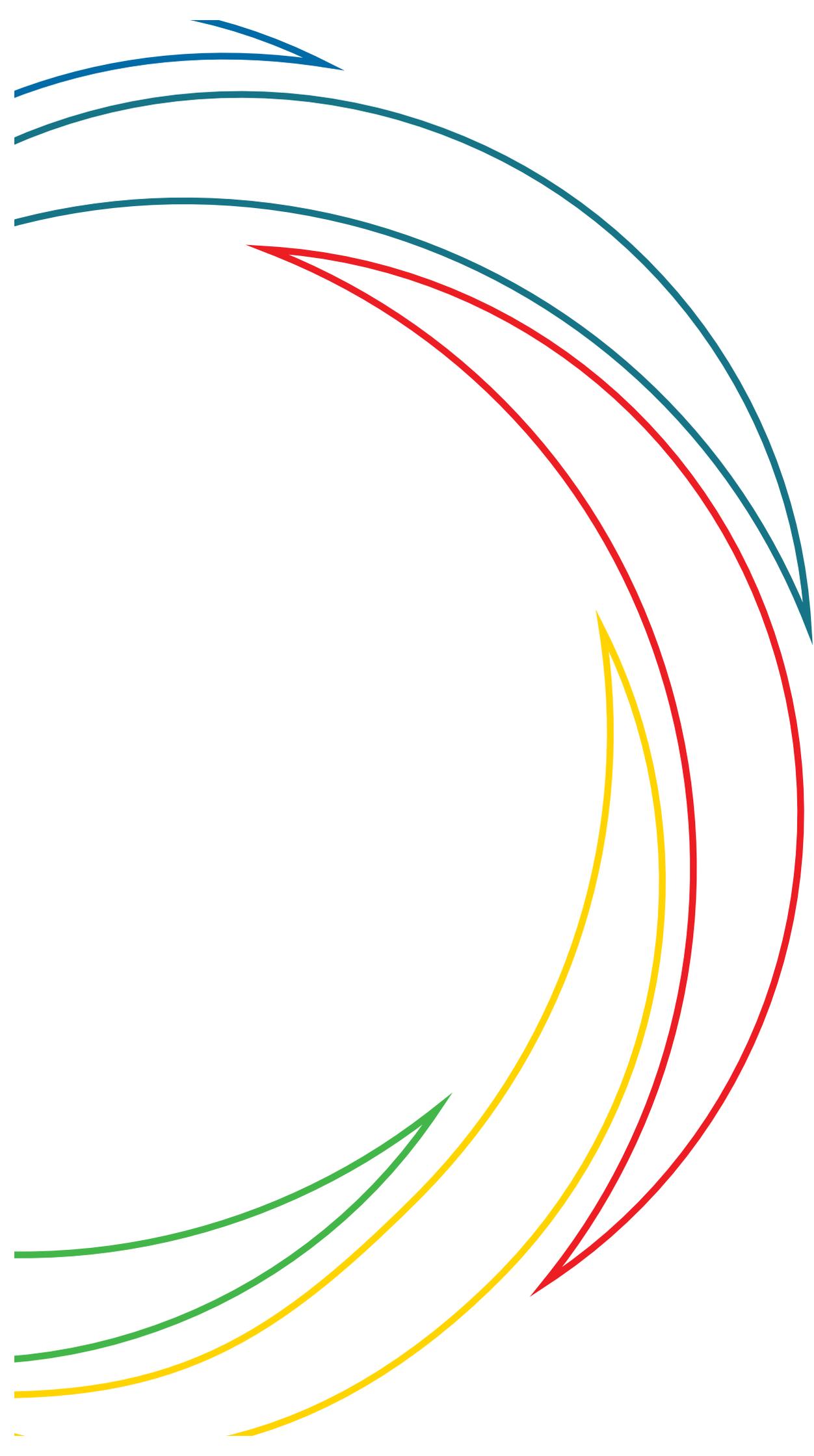




GLOBAL ALLIANCE
AGAINST HUNGER
AND POVERTY

Document constitutif





GLOBAL ALLIANCE
AGAINST HUNGER
AND POVERTY

Document constitutif



Présentation

Au cœur du 21^e siècle, la faim et la pauvreté demeurent des défis persistants pour l'ensemble de l'humanité. Outre l'immense souffrance qu'ils infligent, ces fléaux sapent le développement et la stabilité globale, entraînant des conséquences sur la santé publique, les inégalités, l'action climatique et la démocratie elle-même.

Nous sommes en train de perdre cette bataille. Les avancées dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable 1 (éradication de la pauvreté) et 2 (faim zéro) sont en train de ralentir et, dans certains cas, cette mise en œuvre recule.

La plupart des pays à faible revenu, et de nombreux pays à revenu intermédiaire, sont dépourvus de politiques de protection sociale. Lorsque celles-ci existent, le haut degré d'endettement et la faible marge de manœuvre budgétaire brident son bon fonctionnement. Les mécanismes internationaux de financement sont fragmentés, peinent à fonctionner à plus large échelle et possèdent des coûts de transaction élevés.

Les instruments disponibles ne suffisent pas pour remettre le monde sur le chemin de la faim zéro et de l'élimination de la pauvreté. De tels défis mondiaux exigent un engagement plus ambitieux et plus efficace, comprenant des financements et de l'action à tous les niveaux.

Le Brésil a un engagement historique envers l'éradication de la faim et de la pauvreté, à travers l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques fondées sur les preuves, telles que « Bolsa Família » et le Programme d'Acquisition d'Aliments (PAA). D'autres pays, du Sud comme du Nord, ont développé des approches innovantes pour combattre la faim et la pauvreté. Nous pouvons tous apprendre les uns des autres.

Déterminé à contribuer à la lutte contre ces maux qui affligent nos sociétés, le Brésil a décidé d'inclure dans les priorités de sa présidence du G20 l'Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté.

L'Alliance possède deux objectifs principaux. Le premier est d'apporter un élan politique soutenu et encourager l'action collective, construisant des synergies avec d'autres efforts existants de lutte contre la faim et la pauvreté. Dans un monde divisé, il nous faut plus d'union.

D'autre part, l'Alliance mobilisera et facilitera l'accès à des ressources financières nationales et internationales, ainsi qu'à des connaissances, pour permettre la mise en œuvre de politiques publiques à large échelle. Ce processus sera mené par les pays demandeurs de coopération, particulièrement les plus affectés par la faim et l'extrême pauvreté.

Son fonctionnement sera encadré par quatre textes convenus lors des réunions de la task force :



Présentation

Le Document Fondateur constitue le testament politique du G20 qui donne naissance à l'Alliance et organise toutes ses composantes. A l'issue d'un examen de la situation mondiale actuelle, justifiant les mesures qui seront prises, il soutient formellement la création de l'Alliance, invite la communauté mondiale à y adhérer, formule des attentes et des appels à agir auprès d'acteurs sur ses trois piliers (national, financier et des connaissances), et définit les rapports de l'Alliance Mondiale avec les engagements internationaux, les instances et initiatives déjà existants, dans le but de créer une synergie.

Les Déclarations d'Engagement est le document qui devra être utilisé par des pays ou des entités, comme des organisations nationales, régionales et internationales, des fonds et des banques de développement, des centres de recherche et des agents d'assistance technique, pour devenir membres ou partenaires de l'Alliance, volontairement. Les engagements pourront varier : certains gouvernements nationaux s'engageront à mettre en œuvre les programmes et politiques publiques énumérés dans le panier de politiques de l'Alliance, alors que d'autres pays et entités pourront proposer leur soutien par le biais de ressources financières, de connaissances ou bien de formation technique.

Le Panier de Politiques de l'Alliance Mondiale présente les critères objectifs qui déterminent le type de programme ou d'instrument qui pourra y être inclus. Les critères sont les suivants : 1) Des instruments politiques bien définis, ayant une portée claire ; 2) mis en œuvre ou passibles d'être mis en œuvre par des gouvernements ; 3) fondés sur les preuves ; 4) tournés prioritairement vers les personnes en situation de pauvreté et de faim ; 5) contribuant surtout à atteindre les Objectifs de Développement Durable 1 et 2.

Les Termes de Référence et Cadre de Gouvernance décrit la mission, les objectifs, les principes directeurs, les instances décisionnaires ainsi que les procédures opérationnelles de l'Alliance.

Le publication de ces documents, à l'occasion du soutien à la création de l'Alliance par le G20 à Rio de Janeiro, le 24 juillet 2024, est un jalon dans la consolidation de ce projet.

L'Alliance naît au sein du G20 mais sera ouverte à tous ceux qui voudront se joindre à cet effort.

Unis, nous ferons de la faim et de la pauvreté des problèmes du passé.

Luiz Inácio Lula da Silva
Président de la République fédérative du Brésil



Remerciements

La task force du G20 pour l'établissement d'une Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté a réalisé cinq réunions formelles, débutant dans la période du 21 au 23 février dernier et culminant dans la réunion ministérielle du 24 juillet. Au long de ces six mois intenses, la task force est parvenue à négocier et à approuver intégralement l'ensemble des quatre instruments constitutifs qui procurent un mandat, une forme et une structure à l'Alliance Mondiale, joints à cette publication. Ne se bornant pas à être purement déclaratoires, ce sont là des instruments concrets qui définissent et précisent un nouveau cadre international pour la réduction de la faim et de la pauvreté, visant à des échanges directs et des partenariats avec un impact au niveau national.

Ceux habitués au rythme parfois plus lent des négociations internationales apprécieront l'effort monumental que représente la remise de ces documents en à peine six mois. Pour atteindre un tel résultat, il a fallu beaucoup de bonne volonté collective, de réflexion et de travail ardu de la part de toutes les parties concernées. Cela comprend les discussions autour de nombreuses versions différentes des textes négociés et la production de cinq grands rapports par des organisations internationales qui ont ainsi fourni des informations indispensables au processus, mais aussi les innombrables présentations, notes conceptuelles et messages électroniques échangés.

Qui plus est, ces six mois ont également été témoins du travail minutieux consistant à produire, structurer, héberger et organiser le Panier de Politiques de l'Alliance Mondiale de programmes nationaux et d'instruments politiques fondés sur les preuves contre la faim et la pauvreté — le principe organisateur clé de l'Alliance et, à n'en pas douter, sa valeur ajoutée et son innovation majeurs. Ce travail se poursuivra, car le Panier de Politiques a pour vocation d'être une base de donnée vivante, mais les bases les plus importantes ont déjà été jetées.

Le véritable défi d'écrire des remerciements adressés à un effort aussi collectif se trouve dans le risque — ou plutôt, la certitude — d'omettre des personnes ayant contribué de manière importante, aussi avons-nous choisi de faire en sorte que ces remerciements soient un peu moins personnels que nous ne l'aurions souhaité.

En premier lieu, nous adressons un remerciement très spécial aux délégations de la task force, dont les pays du G20, pays invités et organisations internationales qui ont œuvré avec diligence et dans un formidable esprit de collaboration pour surmonter les différends, fournir des orientations, affiner des textes et construire un consensus à chaque étape du processus, tout en nouant de nouvelles amitiés et en créant la confiance : à vous, délégués et représentants de l'Union africaine, de l'Argentine, de l'Australie, du Canada, de la Chine, de l'Union européenne, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, du Mexique, de la République de Corée, de la Russie, de l'Arabie saoudite, de l'Afrique du Sud, de la Turquie, du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique,



Remerciements

du Bangladesh, de l'Égypte, du Nigéria, de la Norvège, du Portugal, de Singapour, de l'Espagne, de la Suisse, des Émirats arabes unis, de la CAF, de la CSA, de CGIAR, de la CEPAL, de la FAO, de la BID, du FIDA, de l'OIT, du FMI, de la NBD, de l'OCDE, de l'UNCTAD, du PNUD, de l'UNESCO, de l'UNICEF, de l'UNIDO, de l'OMS, de la Banque Mondiale, du PMA et de l'OMC. Vous vous reconnaissez.

Nous adressons un remerciement spécial à la FAO, l'ODI, le SPIAC-B, l'UNICEF, le PMA et la Banque Mondiale pour la rédaction des cinq rapports pour la task force concernant la protection sociale, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la résilience et la question cruciale de la mobilisation et d'un meilleur alignement du financement pour lutter contre la faim et la pauvreté.

Notre immense remerciement va à nos équipes du ministère du Développement et de l'Assistance sociale, de la Famille et de la Lutte contre le Faim, au ministère des Affaires étrangères, au ministère des Finances et à l'Institut de recherche économique appliquée (IPEA), qui n'ont pas épargné leurs efforts, au-delà du sens du devoir habituel, pour soutenir et rendre possible le travail de la task force sous la présidence brésilienne du G20 : vous vous reconnaissez également.

Toute notre gratitude et profonde admiration à l'équipe des sherpas du Brésil et aux équipes logistiques, toujours prêtes à coordonner avec nous et répondre aux caractéristiques uniques de la task force, au cœur des nombreuses pressions que représente conduire une présidence du G20 et ses multiples volets.

Notre sincère gratitude et profonde admiration au gouverneur de l'État de Piauí, Rafael Fonteles, et son exceptionnelle équipe, pour son inestimable assistance dans l'organisation de la troisième réunion de la task force de l'Alliance Mondiale à Teresina. Cette étape dans notre parcours restera avec affection dans la mémoire de tous ceux qui y ont participé.

Nous remercions socialprotection.org, sa direction et son équipe engagée à aider à héberger et structurer la plateforme wiki pour le Panier de Politiques de l'Alliance. Et tous les pays et organisations internationales qui ont été essentiels pour l'alimenter.

Nous remercions également les ministères du gouvernement brésilien, unis dans la Chambre interministérielle de Sécurité alimentaire et nutritionnelle (CAISAN), pour leurs suggestions et contributions inestimables au travail de la task force et pour les contributions du Brésil au Panier de Politiques de l'Alliance. Notre reconnaissance va également vers le Conseil national de Sécurité alimentaire et nutritionnelle (CONSEA), aux institutions internationales de la société civile, organisées à travers le mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPI) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), à l'« Alianza Continental por la Soberanía Alimentaria » et à la FIAN



Acknowledgements

International pour leurs contributions structurées et leur collaboration fournies dans un délai si court. Nous souhaitons leur étendre notre gratitude, ainsi qu'au T20, au C20 et aux autres groupes de mobilisation, ainsi qu'aux diverses organisations de la société civile brésilienne et internationale et mouvements de base pour leurs précieuses contributions, suggestions, critiques constructives et encouragements dans l'élaboration de l'Alliance Mondiale dans son ensemble et leurs contributions pour le Panier de Politiques.

Nous sommes également très reconnaissants pour le travail et dévouement de tous ceux dont la collaboration avec zèle au sein du SERPRO, de la Présidence de la République, de l'équipe du G20 Social de la Présidence, de l'équipe de communication du G20 de la Présidence brésilienne, de l'APEX-Brasil, de l'Embratur et d'autres agences gouvernementales, de diverses manières et à différents degrés, avec la task force ne représente qu'une partie de leur engagement dans cette vaste entreprise qu'est une présidence du G20. Nous étendons également nos remerciements aux prestataires de service engagés pour les différentes réunions et leurs fantastiques équipes et directions, qui bien des fois sont allés au-delà de leurs fonctions régulières pour faire en sorte que les événements et réunions se déroulent sans accroc.

Enfin, nous sommes profondément reconnaissants pour l'opportunité qui nous a été donnée par nos chefs au sein du gouvernement brésilien, ainsi que pour leur vision inébranlable, leur orientation, leur soutien et leur leadership, sans lesquels rien dans ce travail n'aurait pu ne serait-ce que commencer.

Bien que nous soyons conscients que ce qui a été réalisé au long de ces six mois de négociations ne fait qu'ouvrir la voie pour un défi bien plus grand qui est celui de donner vie aux décisions prises aujourd'hui, nous sommes convaincus pouvoir représenter tous ceux qui ont fait partie du processus jusqu'à présent en nous permettant ce bref moment de célébration, reconnaissance et appréciation.

Renato D. Godinho et Saulo A. Ceolin

*Coprésidents de la task force du G20 pour l'établissement
d'une Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté*

Fábio Veras Soares

Directeur d'études internationales, IPEA



Résumé

Présentation	4
Remerciements	6
ALLIANCE MONDIALE CONTRE LA FAIM ET LA PAUVRETÉ — DOCUMENT FONDATEUR	12
UNIS CONTRE LA FAIM ET LA PAUVRETÉ	12
1. Bilan des défis urgents et du progrès insuffisant dans l'éradication de la faim et de la pauvreté	12
2. Rendre possible une Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté au moyen de l'action politique, des connaissances et de financement	15
3. Mobilisation mondiale et synergies avec les initiatives et instances existantes	24
DÉCLARATIONS D'ENGAGEMENT DE L'ALLIANCE MONDIALE CONTRE LA FAIM ET LA PAUVRETÉ.....	26
1. Section générale	28
2. Pilier national — Engagements de mise en œuvre des politiques nationales	29
3. Pilier National — Coopération en politiques publiques et engagements de soutien.....	30
4. Engagements de soutien financier.....	31
5. Engagements de soutien aux connaissances	31
6. Reconnaissances générales.....	32



Résumé

PANIER DE POLITIQUES DE L'ALLIANCE MONDIALE CONTRE LA FAIM ET LA PAUVRETÉ — JUSTIFICATION, PROCESSUS, CRITÈRES ET MODÈLES33

Justification du panier de politiques33

Nature du Panier de référence des politiques 33

Configuration et gestion du panier de politiques 34

1. Critères d'inclusion35

1.1. Justification des critères d'inclusion 35

1.2. Critères d'inclusion..... 36

2. Modèles standardisés pour la collecte d'informations sur les instruments de politique39

2.1. Orientations concernant le modèle standardisé proposé pour la soumission de propositions au Panier de Politiques 39

ALLIANCE MONDIALE CONTRE LA FAIM ET LA PAUVRETÉ — TERMES DE RÉFÉRENCE ET CADRE DE GOUVERNANCE.....43

Nature et objet de ce document (cette section est uniquement informative).....43

1. Cadre de Gouvernance43

1.1. Éléments fondateurs 43

1.2. Gouvernance 48

1.3. Schémas organisationnels..... 55

ANNEXE. EXEMPLE DE LA MANIÈRE D'UTILISER LES MODÈLES POUR PROPOSER UN INSTRUMENT DE POLITIQUE POUR LE PANIER DE POLITIQUES DE L'ALLIANCE MONDIALE57



Figures

FIGURE 1. Fonctionnement de l'Alliance au niveau mondial — formation d'un réseau d'engagements volontaires pour les partenariats	27
FIGURE 2. Construction de partenariats au niveau mondial	55
FIGURE 3. Opérations au niveau du pays.....	55
FIGURE 4. Un mécanisme axé sur la mise en œuvre d'instruments et programmes de politique à large échelle plutôt que sur de petits projets ou des stratégies/plans/cadres généraux.....	56
FIGURE 5. Mécanismes de gouvernance	56

Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté — Document Fondateur

Unis contre la faim et la pauvreté

1. Bilan des défis urgents et du progrès insuffisant dans l'éradication de la faim et de la pauvreté

1. Étant donné les niveaux toujours élevés de faim et de pauvreté mondiales, nous, représentants des membres du G20 et des pays invités, nous sommes réunis à Rio de Janeiro, le 24 juillet 2024, pour la **Réunion ministérielle de la task force pour l'établissement d'une Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté**. En nous appuyant sur l'héritage des présidences du G20 précédentes et d'importants travaux du G20, notamment les pistes Finance et Sherpa du G20, ainsi que sur divers efforts internationaux récents en rapport avec la promotion du développement durable¹, nous réaffirmons l'impératif d'en finir avec la faim et la pauvreté et nous engageons à accélérer encore davantage la mise en œuvre pleine et effective de l'Agenda 2030 et la réalisation de ses Objectifs de Développement Durable (ODD), en tant que seule feuille de route mondialement acceptée sur la question.
2. Nous reconnaissons que le monde a connu des reculs importants dans l'accomplissement des ODD 1 (éradication de la pauvreté) et 2 (faim zéro), entre autres ODD, en raison des défis amplifiés par le changement climatique, la perte de biodiversité, la pandémie de COVID-19, les ralentissements et récessions économiques, l'interruption des chaînes d'approvisionnement, les conflits et autres aspects de la crise mondiale multidimensionnelle. Nous constatons avec inquiétude la première augmentation de l'extrême pauvreté et de l'inégalité depuis plus de deux décennies. Environ 712 millions de personnes vivaient dans l'extrême pauvreté en 2022, 23 millions de plus qu'en 2019, les taux les plus élevés affectant les pays les plus pauvres, et les enfants étant touchés de manière disproportionnée et étant deux fois plus susceptibles que les adultes de vivre dans l'extrême pauvreté. L'inégalité de richesses et de revenus dans de nombreux pays s'accroît depuis des décennies et la répartition du revenu entre les pays a commencé à devenir plus inégale depuis la pandémie. Cette augmentation de

1. Le G20 a livré un large éventail d'initiatives mondiales en collaboration avec des organismes internationaux et d'autres parties prenantes. Ces initiatives incluent le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), le Conseil de coopération interagence pour la protection sociale SPIAC-B, la plateforme de partage de connaissances et de renforcement des capacités socialprotection.org, les outils d'évaluation interagences de la protection sociale (ISPA), Le Cadre et Plan d'action du G20 pour la sécurité alimentaire et la nutrition, les Principes de politique du G20 pour assurer l'accès à une protection sociale convenable pour tous dans un monde du travail en mutation, le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), le Plan d'action du G20 pour la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires durables, la Déclaration de Matera du G20 sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les systèmes alimentaires et les Principes de haut niveau de Deccan du G20 sur la sécurité alimentaire et la nutrition. En outre, divers autres efforts à l'extérieur du G20 ont été constatés, dont l'initiative USP2030 — Protection sociale universelle et l'Accélérateur mondial de l'ONU pour l'emploi et la protection sociale.

la pauvreté mondiale est la plus grande que l'on ait observée depuis 1990 et probablement la plus grande depuis la Seconde Guerre Mondiale. Bien que les niveaux de pauvreté mondiale aient diminué depuis 2020, ils restent nettement plus élevés qu'ils ne l'auraient été d'après les tendances antérieures à la pandémie.

3. Nous exprimons notre profonde inquiétude quant à l'état d'insécurité alimentaire et de malnutrition dans le monde. D'après le rapport de 2024 sur l'état de la sécurité alimentaire dans le monde (SOFI), lancé aujourd'hui à Rio de Janeiro, environ 733 millions de personnes ont souffert de la faim en 2023, et plus de 2,8 milliards de personnes dans le monde — soit plus d'un tiers de la population mondiale — n'ont pas les moyens d'avoir une alimentation saine. 152 millions de personnes supplémentaires ont souffert de la faim en 2023, par rapport à 2019, avant la pandémie. 26,7 % des femmes dans le monde étaient en situation d'insécurité alimentaire, contre 25,4 % des hommes, témoignant ainsi d'un écart de genre. 148 millions d'enfants de moins de cinq ans ont souffert d'un retard de croissance et 37 millions étaient en surpoids. 28,9 % de la population mondiale était confrontée à une insécurité alimentaire modérée ou grave et 282 millions de personnes dans 59 pays/territoires en crise alimentaire font face à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire grave.
4. Nous reconnaissons que la faim et la malnutrition sont des manifestations perverses de la pauvreté structurelle et multidimensionnelle et de l'inégalité. En dépit des efforts nationaux et internationaux en cours pour réduire la pauvreté et la faim, l'absence ou l'insuffisance de politiques nationales et internationales efficaces et de protection sociale, associée à la capacité limitée des ressources nationales et internationales pour affronter et réduire la pauvreté, exacerbe la faim et le triple fardeau de la malnutrition, privant les personnes qui vivent dans la pauvreté et dans des situations vulnérables des moyens pour produire ou avoir accès à des aliments suffisants et adéquats et à des régimes alimentaires sains. Nous sommes inquiets de ce que la couverture de la protection sociale demeure extrêmement faible dans de nombreux pays et pour les personnes en situation de vulnérabilité. Si la pauvreté dans l'enfance est ressentie plus immédiatement et plus brutalement par les enfants eux mêmes, la pauvreté infantile a des répercussions plus larges dans les sociétés et les économies. La faim et la malnutrition, notamment ses conséquences à court et long terme sur la santé et le développement social et cognitif, à leur tour, renforcent et perpétuent la pauvreté et l'inégalité au fil des générations.
5. Nous reconnaissons que la lutte contre la faim, la pauvreté, la malnutrition et les inégalités peut être accélérée par des progrès dans la réalisation de l'égalité des genres et l'empouvoirement des femmes et des filles, conformément à l'ODD 5. Des femmes et des filles dans différentes situations et conditions² sont affectées de manière disproportionnée par la faim et la malnutrition en raison de divers facteurs socioéconomiques, notamment les stéréotypes et préjugés de genre,

2. Dans ce document, « femmes et filles » peut être lu en association avec « indépendamment de leur âge, handicap, race, ethnie, origine, religion ou statut économique ou autre ».

les normes, attitudes et comportements qui perpétuent l'inégalité de genres, l'accès interrompu à des moyens de subsistance et les responsabilités en matière de soins, entre autres facteurs. La division du travail dans la plupart des sociétés attribue la majeure partie du travail de soins non rémunéré, notamment le soin aux enfants, les soins de longue durée, la préparation des repas, l'agriculture de subsistance et l'achat des aliments, aux femmes et aux filles. Les femmes sont activement engagées dans des systèmes agricoles et alimentaires³ en tant que productrices et entrepreneuses. La persistance de la discrimination envers les femmes en ce qui concerne l'accès à la terre, au financement, au marché du travail, à la protection sociale et au pouvoir décisionnel, notamment dans la politique, constitue des obstacles fondamentaux pour parvenir à un monde libéré de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté.

6. Nous reconnaissons que les conséquences de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition constituent également une préoccupation économique majeure, engendrant des coûts supplémentaires pour les familles, les systèmes de santé et les économies, particulièrement pour les pays en développement. Le cercle vicieux de la faim et de la pauvreté réduit la productivité économique et le potentiel de croissance durable et inclusive, sapant le développement humain, la mobilité, la cohésion et la stabilité sociales, et renforçant les inégalités intersectionnelles au détriment des personnes qui vivent dans les situations les plus pauvres et les plus vulnérables. L'affectation de ressources nationales et internationales pour combattre ce défi, notamment au moyen d'une protection sociale, constitue un impératif crucial pour protéger ces populations et un investissement qui peut contribuer à une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive, entraînant des effets bénéfiques et un impact économique plus vastes.
7. Nous soulignons les insuffisances croissantes dans le financement pour la réalisation des ODD, notamment les ODD 1 et 2, et le besoin d'affronter les défis pour respecter pleinement le cadre et les engagements du Programme d'action d'Addis-Abeba de 2015. Nous reconnaissons la dimension d'un tel défi ainsi que le besoin d'action urgente et renforcée afin de mobiliser des ressources supplémentaires nationales et internationales de toutes les provenances pour affronter ce défi, tout en augmentant, dans le même temps, son efficacité. De nombreux pays en développement font face à des défis dans leurs budgets nationaux et leurs capacités de financement international, une situation exacerbée par l'augmentation générale des taux d'intérêts dans le monde, et où certains pays courent un risque élevé de surendettement, alors que d'autres sont en voie d'accéder à nouveau aux marchés financiers. Face à une augmentation alarmante des besoins humanitaires et à l'insuffisance du financement pour y répondre dans un contexte de nombreuses crises, de fragilité croissante et d'insécurité alimentaire aiguë et malnutrition à des niveaux d'urgence, nous soulignons l'importance cruciale d'investir dans la résilience, ainsi que dans de meilleures et plus efficaces

3. L'agriculture est définie comme le secteur large incluant la culture de plantes, l'élevage, la sylviculture et la pêche, dans le but de produire des aliments, des fibres et d'autres biens. Elle comprend la production végétale, la reproduction des animaux, la gestion forestière et l'aquaculture.

prévention, préparation et réponse aux crises. Nous attendons avec impatience la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4) qui se tiendra en Espagne en 2025, en tant qu'opportunité cruciale pour identifier les actions prioritaires qui aideront à combler le manque de ressources nécessaires pour en finir avec la pauvreté et la faim d'ici 2030.

8. Nous reconnaissons l'importante multiplication des filières de donateurs dans la coopération internationale au cours des dernières années, notamment à travers divers fonds fiduciaires. Ces vingt dernières années, les flux d'aide financière officielle pour la lutte mondiale contre la faim et la pauvreté se sont orientés chaque fois plus vers des projets locaux, pilotes et à petite échelle au détriment de politiques et programmes à l'échelle nationale, dirigés par les gouvernements. Ces flux d'aide financière officielle sont, chaque fois plus, complétés par d'autres sources de financement, mises en œuvre dans certains cas par des organisations non-gouvernementales, le secteur privé et la philanthropie. La fragmentation peut poser des défis à la coordination de l'aide, tels que l'augmentation des coûts de transaction, des politiques intenables et parfois contradictoires, et peut surcharger la capacité des pays bénéficiaires à gérer les diverses exigences et mettre en œuvre des politiques coordonnées. Il devient donc vital de promouvoir la maîtrise et le leadership des pays destinataires en créant un environnement propice et un cadre à long terme pour les flux financiers internationaux, ce qui aidera à rationaliser les mécanismes d'aide. Cela simplifiera également la coordination et la continuité entre les diverses formes de coopération pour le développement afin d'assurer qu'elles s'harmonisent et maximisent leur contribution aux priorités nationales de développement à long terme et à la mise en œuvre de politiques et programmes maîtrisés par les pays pour des efforts efficaces et efficients de réduction de la pauvreté et de la faim.

2. Rendre possible une Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté au moyen de l'action politique, des connaissances et de financement

9. Ces défis sans précédent exigent un engagement, des financements et des actions plus grands et plus efficaces à tous les niveaux, étant donné que les efforts existants semblent insuffisants pour ramener le monde sur le chemin de la faim zéro et de l'éradication de la pauvreté. **Par conséquent, nous soutenons la création et attendons impatiemment le lancement à l'occasion du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du G20 en novembre 2024 d'une Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté pour soutenir et accélérer les efforts pour éradiquer la faim et la pauvreté (ODD 1 et 2), tout en réduisant les inégalités (ODD 10), en contribuant pour redynamiser les partenariats mondiaux pour le développement durable (ODD 17) et pour la réalisation d'autres ODD liés, et en promouvant des voies de transition durables, inclusives et justes.**
10. L'Alliance vise à (a) apporter une impulsion politique soutenue au plus haut niveau par le Groupe des vingt et d'autres membres de l'Alliance Mondiale, mobilisant l'action collective et créant des synergies avec d'autres efforts existants pour

éliminer la faim et la pauvreté dans le monde entier ; et (b) faciliter la mobilisation et un meilleur alignement du soutien national et international, notamment quant aux ressources financières publiques et privées et aux connaissances, pour permettre la mise en œuvre à large échelle, maîtrisée et menée par les pays, de programmes et instruments de politiques sociales fondés sur les preuves, surtout par les pays les plus affectés par la faim et l'extrême pauvreté, et tournés vers les personnes en situation de vulnérabilité et les plus susceptibles d'être laissées pour compte. L'Alliance Mondiale est conçue pour optimiser les mécanismes et initiatives existants, évitant les doublons.

11. Les documents fondateurs de l'Alliance Mondiale sont présentés ci-joint. Ils comprennent un modèle pour les Déclarations d'engagement qui devront être émises par ses membres à leur adhésion, des Termes de référence et un Cadre de Gouvernance structurés pour orienter les efforts collectifs de l'Alliance, ainsi qu'un ensemble de critères pour orienter le développement continu du panier de programmes et instruments de politiques sociales de référence de l'Alliance. Nous appelons les acteurs concernés, notamment ceux dans le système plus large des Nations unies et les institutions financières internationales, à collaborer dans le cadre de leurs mandats respectifs pour soutenir au besoin ces éléments fondateurs. Rappelant la nature ouverte et volontaire de l'Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté, nous invitons également tous les États membres et observateurs de l'ONU, les partenaires de développement et les institutions de savoir à envisager d'adhérer à l'Alliance en tant que membres fondateurs avant son lancement officiel. Nous prenons aussi note des cinq rapports préparés sous la responsabilité de la FAO, du SPIAC-B, de l'ODI, de l'UNICEF, du PMA et de la Banque Mondiale en tant que contributions à notre travail d'établissement de l'Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté, ainsi que les contributions techniques supplémentaires et les exposés fournis par la CEPAL, la BID, le FMI, l'OCDE, l'OIT, entre autres, et remercions ces institutions pour leurs contributions.

Action politique au niveau national

12. Nous réaffirmons qu'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment l'extrême pauvreté, est le plus grand défi mondial et une condition indispensable au développement durable. Nous réaffirmons que tous doivent avoir accès à des aliments sûrs, nutritifs, abordables et suffisants et à une alimentation saine, conformément à la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale. Atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers une alimentation saine réduit la pression sur les systèmes publics de santé et des retraites. Augmenter l'accès à une alimentation adéquate, diversifiée et saine peut aussi créer des incitations à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et à l'adaptation et réduction des changements climatiques, contribuant la mise en œuvre rapide, pleine et efficace du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et la réalisation de la Vision 2050 de « Vivre en harmonie avec la nature ».

13. Nous appelons aussi tous les gouvernements à honorer leurs engagements envers la protection sociale adaptée aux conditions nationales et les socles de protection sociale, dans la réalisation progressive du droit de tous à la sécurité sociale, et en conformité avec les Objectifs de développement durable (ODD 1.3). La protection sociale universelle contribue de manière significative à la réduction de la pauvreté, de la faim et de l'inégalité et est essentielle à la promotion du développement économique et social durable et inclusif et à faire progresser tous les autres ODD, tels que la promotion du travail décent et l'amélioration des résultats de santé et d'éducation.

14. Nous nous engageons à améliorer les programmes et les politiques, notamment à travers la mise en œuvre nationale ou bien la coopération politique et le soutien à la mise en œuvre nationale des programmes et instruments de politiques sociales compris dans le panier de référence de l'Alliance Mondiale, adaptés aux circonstances et réalités nationales, en se concentrant sur la protection sociale, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'inclusion socio-économique, la construction de la résilience et l'accès à l'éducation et à la santé de qualité et inclusives, tournés vers les personnes les plus touchées par la pauvreté, la faim et la malnutrition et celles en situation de vulnérabilité (notamment toutes les femmes et filles dans différentes conditions et situations, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les peuples autochtones, les communautés locales, les réfugiés, les migrants et les personnes handicapées). Ces programmes et instruments de politique peuvent comprendre notamment l'assistance alimentaire et les régimes de protection sociale, comme les programmes de versement d'aides en espèce et en nature, dont ceux liés à des prestations sociales et à la promotion des moyens de subsistance ; la protection sociale adaptative ; les programmes d'alimentation scolaire, notamment ceux utilisant des aliments produits de manière durable et achetés localement à des exploitations agricoles familiales et à des petits exploitants ; la stimulation des marchés locaux et des chaînes de valeur ; les programmes de nutrition et de soutien maternel, des enfants et de la petite enfance ; les banques alimentaires ; les programmes d'aliments d'origine aquatique ; les programmes de promotion d'un régime alimentaire adéquat et sain et de prévention de toutes les formes de malnutrition ; le développement des compétences ; les politiques de travail décent et les services de l'emploi ; la santé (dont la médecine traditionnelle et complémentaire fondées sur les preuves) et les services de soins (dont des services de soins et de soutien accessibles pour les soins aux enfants, les personnes porteuses d'un handicap et les personnes âgées) ; la promotion de l'accès au financement, aux services de vulgarisation, de savoir, de recherche et/ou d'intrants agricoles pour les petits exploitants et les exploitations agricoles familiales ; et les réformes politiques dirigées vers des pratiques plus efficaces qui bénéficient aux plus pauvres, avec des effets positifs sur le climat et la nature, entre autres. Ces pratiques peuvent aussi comprendre, entre autres, des programmes et des instruments de politique ciblés, efficaces et efficients qui utilisent des approches orientées par et vers le marché, le cas échéant, dans la lutte contre la faim et la pauvreté, conformément aux politiques menées par le pays. Nous reconnaissons l'approche du panier de politiques de l'Alliance Mondiale comme un guide concret pour l'action menée par le pays, qui n'implique pas le cautionnement collectif d'instruments politiques ou de programmes spécifiques y contenus.

15. Nous encourageons tous les pays à fournir des efforts pour concevoir, mettre en œuvre et mobiliser des fonds pour de telles politiques, notamment pour le développement des capacités, de manière pertinente et adaptée à leurs réalités et contextes respectifs, tout en maintenant une gouvernance efficace, en veillant à ne laisser personne de côté, en renforçant la mobilisation des ressources nationales, en recherchant et en partageant les leçons et les expériences, et en pourvoyant aux questions liées au genre, au ciblage adéquat des groupes de population, au suivi et à l'évaluation, à l'engagement des parties prenantes locales, à la gestion adéquate des synergies et compromis politiques, en évitant des effets négatifs sur les ODD et en respectant les obligations et engagements internationaux, ainsi que la législation nationale.
16. L'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté sont fréquemment entraînées ou aggravées par des conflits et des chocs environnementaux, climatiques et économiques. La nature récurrente, prolongée et complexe d'un nombre croissant de crises et de catastrophes souligne le besoin d'une coordination plus cohérente et adéquate entre l'assistance humanitaire et les programmes de développement, notamment pour améliorer la préparation et les réponses aux futures crises. Les partenaires humanitaires et de développement doivent, à la demande des gouvernements bénéficiaires, fournir un soutien à la création des conditions pour un développement mené par le gouvernement sans porter atteinte aux systèmes traditionnels d'entraide, aux principes humanitaires, ni à la législation nationale. Ces efforts contribuent à affronter l'insécurité alimentaire et la pauvreté mais également à augmenter la résilience des personnes en situation de vulnérabilité aux chocs, tout en renforçant les capacités nationales pour gérer les besoins de protection sociale à long terme. Ces approches doivent être soutenues par une coordination et une flexibilité accrues entre modalités de financements issues de diverses sources afin d'assurer que les moyens adéquats sont au bon endroit, au bon moment.
17. Outre l'impact transformateur direct des programmes et instruments politiques destinés aux personnes les plus touchées par la pauvreté, qui seront soutenus par l'Alliance Mondiale et ses membres, nous avons pour objectif de renforcer l'action sur tous les fronts pertinents pour lutter contre la faim et la pauvreté en nous attaquant à d'autres facteurs favorables et causes profondes. Nous sommes engagés à promouvoir le développement et la croissance durables et inclusifs et les emplois, notamment au moyen d'investissements en éducation, industrialisation, infrastructure et dématérialisation. Nous soulignons également l'importance des principes du G20 sur l'Exploitation des données pour le développement (D4D) dans l'accélération de l'Agenda 2030. Dans ce cadre, nous reconnaissons aussi que la production et la consommation durables (ODD 12), dont l'adoption des Styles de vie pour le développement durable (LiFE), peuvent soutenir les efforts internationaux et nationaux pour subvenir aux besoins fondamentaux de toutes les personnes, en particulier celles en situation de pauvreté ou de vulnérabilité. Construire des systèmes agricoles et alimentaires résilients, durables et inclusifs est indispensable pour la croissance économique durable et inclusive et pour briser la spirale de la faim, de la pauvreté et de la malnutrition. En vue de cet objectif, nous agissons pour

promouvoir la formalisation et le travail décent pour les travailleurs du secteur agroalimentaire, aussi bien les salariés que les travailleurs autonomes, qui sont atteints par la pauvreté et l'insécurité alimentaire de manière disproportionnelle. Nous avons également pour but d'œuvrer pour augmenter l'accès, la disponibilité et l'usage efficace des fertilisants et intrants agricoles, notamment par le renforcement de la production locale de fertilisants et l'amélioration de la santé des sols, et pour réduire la perte et le gaspillage alimentaires, soutenant une bioéconomie circulaire. Nous soulignons dans le même temps l'importance d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, non discriminatoire, juste, ouvert, inclusif, équitable, durable et transparent, avec l'OMC en son centre, pour encourager l'accès aux intrants, biens et services pour le soutien à la production, et l'accès à des aliments sûrs, nutritifs et abordables.

Partage des connaissances et coopération

18. Dans la mise en œuvre à une plus large échelle de politiques contre la faim et la pauvreté, l'importance du partage des savoirs et de la coopération ne peut être sous-estimée. Tous les pays et les institutions et détenteurs de connaissances locaux, nationaux, régionaux et mondiaux peuvent offrir des enseignements et des éclairages précieux pour façonner le panier d'instruments politiques de l'Alliance. Nos efforts doivent reconnaître la valeur inhérente des institutions nationales de savoir et des partenaires de développement et accueillir toutes les formes de collaboration, notamment Nord-Sud, Sud-Sud, et trilatérale, entre autres. Par conséquent, nous invitons toutes les institutions nationales, régionales et mondiales qui gèrent, orientent ou contribuent au développement des connaissances à rejoindre l'Alliance Mondiale. Sous le Pilier des Connaissances de l'Alliance, les entités de savoir auront l'opportunité d'offrir une assistance technique et de faciliter l'échange de leçons entre membres, centrés sur l'affrontement des défis uniques de la mise en œuvre de politiques rencontrés au niveau national, dans un respect total des droits de propriété intellectuels pertinents.
19. En partant des efforts collectifs précédents du G20 et d'autres, nous encourageons les plateformes d'information, financières et de connaissances existantes, concernées par la lutte contre la faim et la pauvreté, à améliorer l'intégration, la coordination ou la coopération avec l'Alliance Mondiale et son Mécanisme de Soutien. Nous remercions socialprotection.org d'avoir hébergé les consultations en ligne pour le panier de politiques de références et demandons leur perfectionnement continu au centre d'une plateforme de connaissances plus large pour l'Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté.
20. Nous redoublerons d'efforts pour assurer des investissements à long terme responsables et adéquats dans le renforcement des capacités de réduction de la faim et de la pauvreté, de recherche et développement agricoles et d'éducation par toutes les sources, et pour promouvoir la science, les innovations et la technologie agricoles, la coopération et les échanges entre pays de manière volontaire et sur la base de conditions convenues d'un commun accord, orientant ces efforts et

investissements vers les causes profondes de la faim et de la pauvreté et les défis contemporains de durabilité affrontés par l'agriculture, les systèmes alimentaires et les zones rurales ; évitant la perte et le gaspillage alimentaires et renforçant la capacité des agriculteurs, en particulier les petits exploitants et les exploitations familiales, y compris les pêcheurs et éleveurs, à avoir accès et acquérir des connaissances nouvelles ou existantes. Ces investissements pourraient envisager des services de vulgarisation, de formation et d'éducation pour agriculteurs et des services de conseil, et également se fonder sur des solutions numériques efficaces en termes de coûts, comme des plateformes de données de santé des sols ouvertes et interopérables et des approches agroécologiques et autres approches innovantes. Nous appelons aussi les institutions et initiatives de recherche mondiales, régionales et nationales, notamment le réseau mondial de centres de recherche CGIAR, à mobiliser des investissements responsables pour soutenir ces efforts, ainsi qu'à intégrer les savoirs traditionnels et autochtones (dans le respect de la législation nationale et internationale concernant la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels), les préférences et la production locales (notamment le millet, le quinoa, le sorgho et d'autres cultures traditionnelles comme le riz, le blé et le maïs) au profit de régimes alimentaires plus diversifiés, nutritifs et sains et de systèmes agricoles et alimentaires plus durables, productifs, résilients et avec moins de gaspillage, qui soient aussi plus inclusifs, offrent un travail et des moyens de subsistance décentes et promeuvent aussi bien le développement et la revitalisation ruraux qu'urbains.

21. Nous soulignons également l'importance de la recherche sociale et de l'apprentissage continu, pour que la recherche et la collecte de données bien menées puissent être employées pour étayer la prise de décision fondée sur la science et les preuves et surveiller les effets des interventions de protection sociale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté multidimensionnelle. Tout en soulignant aussi le rôle de l'éducation dans la réduction de la pauvreté et de la faim, nous encourageons les institutions de recherche éligibles à travailler avec l'Alliance Mondiale à nouer des partenariats avec des pays mettant en œuvre des politiques afin d'évaluer ces expériences et de promouvoir l'apprentissage continu.

Soutien et coopération financiers

22. Nous invitons toutes les institutions financières nationales, régionales et mondiales à rejoindre l'Alliance Mondiale. Constatant les défis existants du financement du développement pour l'éradication mondiale de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté, qui est très fragmenté et dispose de ressources limitées, nous reconnaissons le besoin d'efforts supplémentaires pour analyser les arbitrages et les goulots dans le paysage actuel du financement du développement et nous invitons les parties prenantes pertinentes à identifier et appliquer volontairement des moyens de mobiliser, coordonner, aligner, regrouper et/ou combiner des ressources, le cas échéant, de manière économique et orientée vers l'obtention de résultats, au profit de la mise en œuvre de politiques et programmes propres aux pays dans le panier

de politiques de l'Alliance Mondiale, conformément aux circonstances, capacités et contextes nationaux, notamment au moyen de diverses stratégies et approches de financement innovantes, comme le financement mixte, le co-financement concessionnel, les partenariats et la mise en relation de plateformes de donateurs verticales et horizontales, ainsi qu'en employant des plateformes nationales et/ou des Cadres de financement nationaux intégrés (SNFF). Nous invitons tous les membres de l'Alliance à collaborer et à présenter des idées pour tirer parti de ressources financières et coordonner des fonds dans le but de soutenir des politiques clés du panier de politiques de l'Alliance, au niveau mondial et/ou national, dans le respect des obligations et engagements internationaux.

23. Nous avons l'intention d'augmenter et d'optimiser le financement du développement durable en provenance de toutes les sources, en tenant compte des contraintes budgétaires, notamment les circuits ayant le plus d'effet de levier. Nous réaffirmons notre engagement envers la mobilisation d'un financement abordable, suffisant et accessible en provenance de toutes les sources pour soutenir les pays en développement dans leurs efforts nationaux pour affronter les goulots dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous appelons les pays développés à remplir tous leurs engagements respectifs au titre de l'Aide publique au développement qui complètent et encouragent le financement du développement issu de toutes les autres sources, qu'elles soient publiques ou privées, nationales ou internationales, dans les meilleurs délais, et à contribuer à répondre aux besoins de financement des pays en développement. Nous saluons les efforts consentis par les pays pour augmenter l'aide et d'autres flux de financement public du développement pour remplir les engagements de donateurs existants et élargir la base de donateurs, pour affronter l'insécurité alimentaire et la malnutrition et soutenir des programmes de réduction de la pauvreté, particulièrement dans des pays touchés par des niveaux élevés de pauvreté, de faim et de malnutrition, et des problèmes aggravés de sécurité alimentaire.
24. Nous soutenons des mesures visant à augmenter la capacité financière des Banques multilatérales de développement (BMD). Nous soulignons notamment l'importance de l'Association internationale de développement (IDA) en tant que source majeure du financement international à effet de levier dans la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition et nous espérons que ces priorités seront une importante composante d'une reconstitution réussie des ressources de l'IDA21 en 2024. Nous reconnaissons le succès des négociations de reconstitution des ressources du FIDA13 et du AsDF14 et nous encourageons des engagements supplémentaires de la part de ceux qui ne les ont pas encore présentés, et nous espérons une reconstitution réussie du Fonds africain de développement l'année prochaine. Nous saluons également la prochaine reconstitution du Mécanisme de financement mondial (GFF) et les efforts redoublés pour mobiliser de nouvelles ressources au moyen du GAFSP [Global Agriculture and Food Security Program – Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire]. Nous avons l'intention d'aligner une partie de ces ressources supplémentaires sur les objectifs de l'Alliance, en respectant les processus de gouvernance et de prise

de décision indépendants dans les BMD, les IDA et autres institutions financières internationales. L'Alliance Mondiale continuera de soutenir les efforts en cours des BMD pour encourager la mobilisation de ressources privées et nationales et fournir une coopération technique. Nous espérons coordonner le travail de l'Alliance Mondiale avec le programme de réformes dans tout l'écosystème des BMD et le travail en cours autour d'une feuille de route du G20 pour de meilleures, plus grandes et plus efficaces BMD, afin de dégager des synergies.

25. La prospérité économique durable peut constituer un facilitateur clé dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Nous sommes engagés à continuer à promouvoir une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive, cherchant à ne laisser personne de côté. L'adhésion à des politiques budgétaires durables et la promotion d'un dialogue mondial sur des systèmes fiscaux justes et progressifs peuvent également soutenir l'allocation de plus de ressources nationales, entre autres mesures fiscales solides pour éviter le surendettement. Nous avons également l'intention de nous concentrer sur l'intégration de la lutte contre la faim, la pauvreté, la malnutrition et l'inégalité en tant que préoccupations politiques centrales ; l'amélioration de la représentation et de la voix des pays en développement dans la prise de décisions des institutions économiques et financières mondiales, en respectant leurs cadres de gouvernance respectifs, afin de proposer des institutions plus efficaces, crédibles et responsables ; et la promotion des flux durables de ressources concessionnelles, avec des cadres d'allocation clairs pour soutenir les pays à faible et moyen revenu qui en ont le plus besoin. Nous nous félicitons des engagements pris de canaliser les droits de tirage spéciaux (DTS) pour soutenir les pays qui en ont le plus besoin et encourageons leur mise en place rapide. Le réaffectation volontaire de droits de tirage spéciaux (DTS) au moyen des BDM est une alternative qui peut être explorée par les membre disposés à le faire, en tenant compte des cadres juridiques pertinents et du besoin de préserver le caractère et le statut d'avoir de réserve des DTS. Cela pourrait renforcer la capacité des BMD à soutenir la lutte contre la faim et la pauvreté, notamment au moyen de l'Alliance Mondiale. Nous nous réjouissons également de continuer à explorer la façon dont les politiques supplémentaires de financement des infrastructures peuvent contribuer encore davantage à lutter contre la faim et la pauvreté tout en ouvrant la voie au dépassement des inégalités intergénérationnelles.
 26. Améliorer la transparence de la dette et encourager un comportement responsable dans l'approche des vulnérabilités de la dette mondiale de manière efficace, globale et systématique constitue aussi une priorité. En ce sens, nous saluons les efforts pour intensifier la mise en œuvre du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) de manière prévisible, rapide, méthodique et coordonnée. Nous reconnaissons que les progrès dans l'approche des vulnérabilités de la dette dans les pays à faible et moyen revenu sont essentiels pour réduire le risque de surendettement futur, ce qui entraîne des coûts économiques élevés, et pour soutenir l'allocation de ressources supplémentaires contre la faim et la pauvreté et créer de la marge de manœuvre budgétaire pour des politiques nationales visant à réaliser les ODD.
-

27. Nous reconnaissons que la perte de biodiversité, la sécheresse et les effets négatifs des changements climatiques, notamment les événements climatiques plus fréquents et extrêmes, figurent parmi les principaux facteurs qui contribuent au recul des progrès à long-terme dans la lutte contre la faim dans le monde, rendant la perspective d'éradiquer la faim, la pauvreté et toutes les formes de malnutrition à l'horizon 2030 plus difficile. Nous devons, par conséquent, accentuer nos efforts dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal. Nous reconnaissons aussi qu'investir dans l'expansion des systèmes alimentaires durables, résilients au climat et inclusifs est indispensable pour affronter les effets nombreux et généralisés des changements climatiques et de la perte de biodiversité, tout en fournissant un soutien et en créant des incitations économiques pour les petits exploitants et les exploitations familiales et en diversifiant l'approvisionnement nécessaire pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.
28. Lorsqu'ils sont rattachés à des systèmes de protection sociale adaptatifs, les instruments de financement des risques climatiques et de catastrophes peuvent permettre de développer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que des réponses plus rapides, efficaces d'un point de vue économique et prévisibles aux chocs liés au climat et aux catastrophes. Alors que nous promovons une révision par le G20 des opérations des fonds multilatéraux pour le climat et l'environnement, étant donné leur rôle clé dans le soutien aux chemins de transition durable, inclusive et juste, nous invitons les fonds pour le climat, les instruments et mécanismes financiers pour financer l'adaptation climatique, la réduction des risques de catastrophes et pour répondre aux pertes et préjudices, à envisager, dans le cadre de leurs mandats et objectifs présents, d'augmenter leur soutien aux mécanismes de protection sociale adaptatifs contrôlés au niveau national. Nous encourageons, en outre, les pays à augmenter le rôle de ces mécanismes dans leurs plans nationaux pour le climat, la réduction des risques de catastrophes et la biodiversité. Ces programmes de protection sociale adaptative peuvent comprendre des initiatives transposables à grande échelle pour soutenir les populations pauvres et les groupes plus vulnérables aux changements climatiques, notamment les femmes et les filles dans différentes conditions et situations, les petits exploitants et les exploitations familiales et les personnes ayant un handicap. Nous soulignons également l'importance du financement d'adaptation tourné vers le secteur AFAT (agriculture, foresterie et autres affectations des terres), le plus directement lié aux foyers et moyens de subsistance pauvres, et d'améliorer l'accès au financement d'adaptation pour les petits exploitants agricoles et les exploitations familiales, avec une attention particulière portée aux petits agriculteurs, qui sont sous-représentés dans les investissements en financement climatique. Nous considérons les prochaines sessions de la Conférence des Parties à la CCNUCC et les réunions des Parties à l'Accord de Paris comme l'occasion d'aborder de manière plus approfondie les liens entre le climat, la faim et l'éradication de la pauvreté.

3. Mobilisation mondiale et synergies avec les initiatives et instances existantes

29. Nous nous engageons à intensifier nos efforts collectifs envers une mobilisation mondiale pour lutter contre la faim et la pauvreté, en tirant profit des initiatives existantes et des processus internationaux. Nous proposons une Alliance Mondiale flexible et tournée vers l'action entre pays et autres partenaires, employée à fournir un soutien structuré et de l'apprentissage commun pour la mise en œuvre de programmes menés par les pays. L'approche de l'Alliance permettant des synergies avec diverses initiatives et filières de financement existantes, parmi lesquelles l'Association internationale de développement (IDA), le pôle de coordination des systèmes alimentaires de l'ONU, le Partenariat mondial pour une protection sociale universelle (USP2030), l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale de l'ONU, la Coalition mondiale pour la justice sociale, l'Initiative pour l'emploi des jeunes en milieu rural du G20, le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et son tableau de bord, le fonds conjoint pour les ODD, l'Initiative du G20 de soutien à l'industrialisation en Afrique et dans les PMA, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PPDAA), le Pacte avec l'Afrique du G20, la Coalition pour l'alimentation scolaire et les efforts pour tenir les engagements de la Déclaration de la COP28 des Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique, nous appelons ces initiatives et d'autres à envisager la mise en œuvre de partenariats pertinents qui tireront parti des rôles et atouts de chacun, de manière à prendre activement en compte les liens entre les ODD 1 et 2, conjointement avec les autres ODD en lien, conformément aux objectifs de l'Alliance Mondiale. Nous prenons note du sommet « Nutrition pour la croissance » de Paris en 2025 et espérons que ses résultats pourront soutenir la mise en œuvre de politiques tenant compte de la nutrition, notamment celles sous l'Alliance Mondiale contre la faim et la pauvreté.
30. L'Alliance Mondiale n'établira pas d'enceintes ni de groupes de travail supplémentaires visant à débattre de ou faire converger des politiques multilatérales, reconnaissant la légitimité des mécanismes multilatéraux existants. En ce sens, nous réaffirmons le rôle central de l'Organisation des Nations unies et de ses agences et programmes spécialisés, notamment les agences basées à Rome, dans la promotion de ce débat et de cette convergence. Nous prenons acte du rôle fondamental du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en tant que plateforme intergouvernementale inclusive permettant à une large gamme de parties prenantes de travailler ensemble pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous et espérons que la mise en œuvre nationale de programmes et instruments de politique avec le soutien de l'Alliance Mondiale soit une voie de plus pour mettre en œuvre les actions recommandées dans les directives volontaires du CSA, la Décennie d'action des Nations unies pour la nutrition et d'autres directives et documents stratégiques du CSA et d'autres initiatives et instances internationales concernées.
31. Nous réaffirmons également la pertinence de la Commission des Nations unies du développement social (CSocD) sous l'ECOSOC en tant qu'enceinte clé pour
-

la convergence sur plusieurs aspects liés à la lutte contre la pauvreté et à la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social. Nous espérons du deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra en 2025, qu'il comble les lacunes, réaffirme les principes énoncés dans la Déclaration de Copenhague de 1995 et apporte une impulsion additionnelle vers la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Nous proposons l'Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté comme une initiative clé pour contribuer à ces objectifs.

32. Conscients de la responsabilité du G20 à renforcer et compléter la coopération et le partenariat économique internationaux, nous réaffirmons ici notre engagement commun à mettre en œuvre cet appel mondial à une meilleure action politique et à la mobilisation de ressources de toutes les provenances pour la lutte contre la faim, la pauvreté, la malnutrition et l'inégalité. Notre volonté collective est que l'Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté devienne un catalyseur pour réaliser des progrès concrets en direction d'un monde sans faim et sans pauvreté, avec une prospérité durable et inclusive pour tous.

Déclarations d'Engagement de l'Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté

Nature et objet de ce document (cette section est à titre informatif uniquement)

Ces Déclarations d'Engagement constitue un élément essentiel de l'Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté. Comme indiqué dans ses termes de référence et son cadre de gouvernance, la mission de l'Alliance Mondiale est de soutenir et d'accélérer les efforts visant à éradiquer la faim et la pauvreté (ODD 1 et 2) tout en réduisant les inégalités (ODD 10), en contribuant à la réalisation d'autres ODD et en défendant des voies pour une transition juste. Pour ce faire, ses objectifs de haut niveau sont :

- a. Assurer une dynamique politique soutenue au plus haut niveau de la part du Groupe des 20 et d'autres pays et organisations, en galvanisant l'action collective et en s'appuyant sur les synergies avec d'autres efforts existants pour éliminer la pauvreté et la faim dans le monde ;
- b. Faciliter la mobilisation et un meilleur alignement du soutien national et international, notamment des ressources financières publiques et privées et des connaissances, pour permettre la mise en œuvre à grande échelle d'instruments et de programmes de politiques publiques éprouvés, menés par les pays et dont ils se sont appropriés, en particulier par les pays les plus touchés par la faim et l'extrême pauvreté et en mettant l'accent sur les personnes en situation de vulnérabilité et celles qui risquent le plus d'être laissées pour compte.

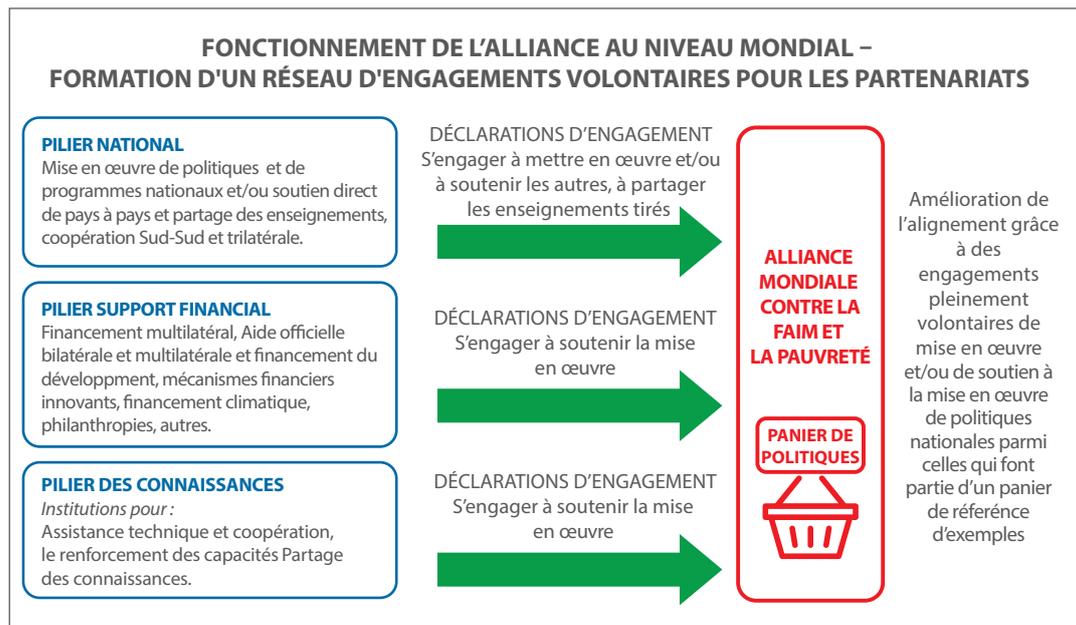
Les présentes Déclarations d'Engagements constituent un instrument clé pour faire progresser ces deux objectifs. **C'est à travers elles que toute entité, notamment les gouvernements nationaux, les organisations nationales, régionales et internationales, les fonds, les banques de développement régionales et multilatérales, les organisations de la société civile, les institutions philanthropiques et autres, peut volontairement devenir membre de l'Alliance Mondiale.**

Les Déclarations d'Engagements sont conçues pour définir clairement les engagements pris par chacune de ces entités lorsqu'elles rejoignent l'Alliance. Elles ne sont pas juridiquement contraignantes et leur pleine réalisation dépend en fin de compte de l'application des lois, politiques et procédures propres à chaque partenaire. Dans le même temps, les Déclarations d'Engagements visent à exprimer une déclaration d'intention solide de la part des membres de l'Alliance, agissant comme un catalyseur de changements positifs.

Les Déclarations d'Engagements constituent donc un point de départ essentiel pour permettre à l'Alliance Mondiale de remplir son double rôle de moteur politique général de l'action contre la faim et la pauvreté et d'intermédiaire entre ses différents groupes constitutifs, en aidant à rassembler le meilleur éventail d'institutions de connaissances et de financement pour soutenir les engagements concrets de mise en œuvre des politiques par tout gouvernement partenaire. Ceci est illustré dans le schéma ci-dessous, accompagné d'exemples non exhaustifs des types de soutien pouvant être proposés

dans chacun des trois « piliers », qui reflètent la nature spécifique des engagements pris par chaque membre de l'Alliance.

FIGURE 1. Fonctionnement de l'Alliance au niveau mondial — formation d'un réseau d'engagements volontaires pour les partenariats



Outre une section générale, qui doit être approuvée par toutes les entités souhaitant rejoindre l'Alliance, ces déclarations d'engagements comprennent des sections spécifiques adaptées à celles qui souhaitent rejoindre les piliers national, financier et des connaissances de l'Alliance. Seuls les gouvernements des pays peuvent adhérer au pilier national (en choisissant de souscrire à l'une ou aux deux sous-sections concernant la mise en œuvre des politiques et le soutien politique aux autres, respectivement), et ils peuvent également, notamment par l'intermédiaire de leurs institutions nationales de financement et de connaissances dirigées par le gouvernement, prendre des engagements supplémentaires dans les sections de connaissances et de financement. Les acteurs non gouvernementaux, notamment les organisations internationales, les institutions financières internationales, les groupes de réflexion et les institutions philanthropiques, peuvent souscrire aux sections de financement et de connaissances, le cas échéant. Les trois piliers permettent des engagements facultatifs et plus spécifiques, mis en évidence dans les encadrés de ce document. Bien que ces engagements spécifiques facultatifs ne soient **pas** obligatoires et puissent être annoncés par les membres à un stade ultérieur, les entités adhérentes sont encouragées à les enregistrer lors de leur adhésion à l'Alliance.

Enfin, il est utile de préciser que le document actuel est présenté comme un modèle. Les Déclarations d'Engagements réelles pour chaque pays ou organisation rejoignant l'Alliance seront construites sur la base du modèle mais contiendront uniquement les sections applicables à l'entité particulière et omettront toute référence aux engagements facultatifs qui n'ont pas été pris. Seules les sections à réponse libre peuvent être rédigées librement, car le reste des sections du modèle doit être souscrit sur une base égale par tous les membres adhérant à ces sections.

La formulation de ces déclarations d'engagements proposées vise à donner à l'Alliance Mondiale la souplesse nécessaire pour travailler en partenariat, en tirant parti et en soutenant

le travail en cours d'une grande variété d'initiatives, d'organisations, de plates-formes et de mécanismes dans leurs efforts de lutte contre la pauvreté et la faim au moyen d'approches orientées par des politiques publiques efficaces et menées par les pays.

Les pays et autres entités peuvent décider quels ministères/agences/départements émettront ces déclarations en leur nom. Une annonce au niveau des chefs d'État est attendue sur scène avec la présence des gouvernements et organisations fondateurs pour le lancement de l'Alliance Mondiale au sommet du G20 en novembre 2024.

1. Section générale

1. Par la présente, [Nom de l'entité] adhère volontairement à l'**Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté** et déclare son engagement à poursuivre la mission, les objectifs et les principes de l'Alliance, tels qu'exprimés dans le Termes de Référence et le Cadre de Gouvernance de l'Alliance Mondiale, et à collaborer avec d'autres membres pour trouver des solutions durables à la pauvreté et à la faim dans le monde, comme exprimé ci-dessous.

[Nom de l'entité] :

2. **Reconnaît** que la faim et la malnutrition sont les manifestations perverses de la pauvreté et des inégalités structurelles persistantes, et reconnaît la nécessité de mettre fin à la pauvreté et à la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions et de mettre pleinement et efficacement en œuvre l'Agenda 2030.
 3. **Reconnaît** l'augmentation alarmante du nombre de personnes confrontées à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté ces dernières années, notant que, malgré tous les efforts importants déployés dans le passé et en cours, le monde n'est pas en voie d'atteindre les cibles des ODD 1 et 2, que les inégalités sont également en hausse (ODD 10), et qu'une augmentation significative de l'ambition collective, ainsi qu'une amélioration de l'alignement et de la coordination collectifs dans la lutte contre la faim et la pauvreté, est nécessaire de toute urgence.
 4. **À cet effet, approuve l'Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté et sa mission de soutenir et d'accélérer les efforts visant à éradiquer la faim et la pauvreté (ODD 1 et 2) tout en réduisant les inégalités (ODD 10), en contribuant à revitaliser les partenariats mondiaux pour le développement durable (ODD 17) ainsi qu'à la réalisation d'autres ODD interdépendants, et en soutenant des transitions durables, inclusives et justes.**
 5. **Note** qu'il est crucial que le monde s'unisse derrière des approches intégrées à grande échelle combinant les niveaux international, régional, national et local, qui reconnaissent la nature interconnectée des défis et des solutions à la faim et à la pauvreté et associent la protection sociale à l'accès à des biens et services susceptibles d'aider les populations pauvres et vulnérables à surmonter les obstacles structurels et à stimuler des investissements responsables dans leur capacité de production.
-

Ces services complémentaires comprennent, sans s'y limiter, des interventions pour la réduction de la pauvreté, pour la sécurité alimentaire et la nutrition, pour le soutien à la petite enfance, l'éducation et le développement des compétences, pour les services d'emploi, les services de santé et de soins, ainsi que pour l'accès des agriculteurs familiaux et des petits propriétaires aux financements, aux services de vulgarisation, à la recherche et/ou aux intrants agricoles, conformément aux engagements et obligations internationaux.

6. **Reconnaît** en particulier la valeur élevée et l'impact positif d'une mise en œuvre de qualité d'instruments et de programmes de politiques nationales et locales inclusives, axées sur les plus pauvres et les plus vulnérables, dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la protection sociale, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'égalité des sexes, du travail décent dans le secteur agroalimentaire, du développement des compétences, de l'agriculture familiale et des petits producteurs, la transformation des systèmes alimentaires, les services de santé et d'assistance et la construction de résilience.
7. **Reconnaît** également que le panier de référence de l'Alliance Mondiale pour ces politiques est un recueil continu d'exemples construits collectivement et étayant des preuves solides pour réduire la faim et la pauvreté, et qu'il constitue une base utile pour guider l'action conjointe et accroître l'alignement de la communauté internationale au niveau national. Cette reconnaissance s'applique à l'approche du panier de politiques en tant que guide général de l'action et n'implique pas l'endossement d'un instrument ou d'un programme spécifique contenu dans le panier.
8. Par conséquent, en adhérant à l'Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté, **s'engage** à faire de son mieux, dans son propre domaine d'action et conformément à son propre mandat, à ses capacités, à ses priorités, à ses préférences, à ses procédures, à ses arrangements et à son cadre juridiques, pour soutenir la mise en œuvre d'instruments et de programmes politiques au niveau national, le cas échéant, notamment par la promotion de l'apprentissage partagé et la mobilisation de ressources, publiques et privées, à grande échelle.

En particulier:

2. Pilier national — Engagements de mise en œuvre des politiques nationales⁴

[Nom de l'entité] reconnaît son rôle dans la mise en œuvre au niveau national des politiques et programmes de lutte contre la faim et la pauvreté, ainsi que dans la fourniture d'orientations et de soutien aux politiques et programmes au niveau sous-national.

4. Les engagements dans cette sous-section s'appliquent uniquement aux États membres et États observateurs de l'ONU ainsi qu'aux membres du G20 pouvant être responsables de la mise en œuvre et/ou de la direction de politiques et de programmes et désireux de s'engager vis-à-vis de la mise en œuvre de politiques nationales dans le cadre de l'Alliance Mondiale. Si ce n'est pas le cas, ces gouvernements devront souscrire à la sous-section « Engagement de soutien ».

[Nom de l'entité] :

S'engage à faire de son mieux pour mettre en œuvre, améliorer et/ou élargir la mise en œuvre d'instruments et de programmes politiques parmi ceux contenus dans le panier politique de l'Alliance Mondiale dans notre contexte national. Ces instruments politiques et suggestions de programmes seraient adaptés aux conditions, réalités et opportunités spécifiques présentées dans notre pays.

OPTIONNELLE — En particulier, [Nom de l'entité] s'engage à mettre en œuvre, à améliorer ou à élargir la mise en œuvre des instruments ou programmes politiques suivants, référencés dans le Panier de Référence de l'Alliance Mondiale : [LISTE DES PROGRAMMES ET POLITIQUES CHOISIS PARMI LES POLITIQUES OU PROGRAMMES INCLUS DANS LE PANIER DE POLITIQUES DE L'ALLIANCE (POUR RÉFÉRENCE, CONSULTER : <https://globalalliance.socialprotection.org/>). LA LISTE PEUT COMPRENDRE DE COURTES DESCRIPTIONS SUR DES ASPECTS SPÉCIFIQUES CONSIDÉRÉS PERTINENTS PAR LE GOUVERNEMENT]

S'engage à observer les bonnes pratiques tout au long de la mise en œuvre de ces instruments et programmes politiques, notamment en maintenant une gouvernance efficace, en recherchant des moyens de mobiliser des ressources nationales pour financer de tels programmes et en assurant un suivi et une évaluation appropriés, avec une adaptation et un apprentissage basés sur la participation et la consultation sociales, l'engagement des parties prenantes locales, en minimisant les impacts négatifs et en cherchant à gérer de manière adéquate les compromis issus des politiques appliquées.

3. Pilier National — Coopération en politiques publiques et engagements de soutien⁵

S'engage, dans la mesure de ses capacités, à partager ses propres apprentissages et à fournir par ailleurs une aide et un soutien appropriés, dans la limite de ses moyens, à d'autres pays membres de l'Alliance Mondiale pour mettre en œuvre, améliorer ou élargir la mise en œuvre des politiques et programmes référencés dans le Panier de l'Alliance.

OPTIONNELLE (2) — Plus précisément, informe et s'engage à mettre en œuvre les actions, programmes et autres activités suivants liés aux enseignements tirés et à la coopération internationale à l'appui des objectifs de l'Alliance Mondiale :

[LISTE COURTE, DESCRIPTIVE ET OUVERTE D'ACTIONS/ENGAGEMENTS LIÉS NOTAMMENT À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET AU PARTAGE DES APPRENTISSAGES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES. DES CHIFFRES, DATES, ZONES CIBLES ET AUTRES PEUVENT ÊTRE ÉNUMÉRÉS À LA CONVENANCE DE L'ENTITÉ] [500 mots maximum].

5. Les engagements dans cette sous-section s'appliquent uniquement aux États membres et États observateurs de l'ONU ainsi qu'aux membres du G20 désireux de s'engager dans le partage direct d'enseignements et le soutien à la mise en œuvre de programmes dans des pays tiers.

4. Engagements de soutien financier⁶

[Nom de l'entité] :

OPTIONNELLE [1] Informe qu'un montant estimé de XXXXXX USD de ressources financières sous sa direction, sa gestion ou son contrôle est actuellement utilisé et/ou peut être alloué dans la période de référence de [insérer l'année de début et de fin] pour fournir un soutien international au développement applicable à la lutte contre la faim et la pauvreté et à l'avancement des ODD 1 et 2. Le montant indiqué est la meilleure estimation possible compte tenu des différentes modalités, allocations et cycles budgétaires applicables, et est soumis à l'évolution des circonstances et des budgets. Il ne doit pas être considéré comme une promesse de ressources nouvelles et supplémentaires.

S'engage à faire de son mieux pour améliorer la destination, l'allocation et l'alignement de l'utilisation de ses ressources, notamment par le biais de la coordination et de la coopération facilitées par l'Alliance Mondiale, pour aider les pays membres à mettre en œuvre, améliorer ou élargir la mise en œuvre de certains programmes ou instruments politiques du Panier de Référence de l'Alliance, pour mener la lutte contre la faim et la pauvreté, conformément à des stratégies de financement et de mise en œuvre durables et pilotées par les pays.

OPTIONNELLE [2] — Annonce une nouvelle somme supplémentaire de XXXXXX USD, qui sera entièrement décaissée d'ici [ANNÉE], pour aider les États membres de l'Alliance Mondiale à mettre en œuvre, améliorer ou élargir la mise en œuvre des politiques contenues dans le Panier de politiques de l'Alliance.

OPTIONNELLE [3] — Outre ce qui précède, informe et s'engage à mettre en œuvre les actions, programmes et autres activités suivants à l'appui des ODD 1 et 2 et des objectifs de l'Alliance Mondiale : [TEXTE COURT, DESCRIPTIF ET OUVERT CITANT LES ACTIONS/ENGAGEMENTS/SUBVENTIONS/PROGRAMMES D'AIDE PERTINENTS PARTICULIERS À CETTE ENTITÉ. DES CHIFFRES, DATES, ZONES CIBLES ET AUTRES PEUVENT ÊTRE ÉNUMÉRÉS À LA CONVENANCE DE L'ENTITÉ – 500 MOTS MAXIMUM]

5. Engagements de soutien aux connaissances⁷

[Nom de l'entité] :

S'engage à faire de son mieux pour cocréer et fournir de l'assistance technique, un renforcement des capacités, de la formation et/ou du partage de connaissances, sur une base volontaire et mutuellement convenue, en réponse aux demandes de pays membres de l'Alliance Mondiale

6. S'applique aux institutions de partenariat financier, notamment celles qui gèrent, orientent ou allouent des fonds pour le développement (ou à un gouvernement national disposant ou contrôlant de telles institutions ou fonds), telles que des pourvoyeurs de financement public du développement (FPD), des gouvernements donateurs, des agences de développement, des banques et fonds de développement et des institutions philanthropiques. Cette section n'a pas vocation à inclure le financement pour la mise en œuvre de politiques nationales, le financement de ses propres politiques et programmes faisant partie intégrante des engagements du pilier national concernant la mise en œuvre des politiques.

7. S'applique aux institutions de savoir, recherche et formation agissant comme détentrices, gestionnaires et/ou intermédiaires de savoirs et/ou technologies pertinents pour l'Alliance Mondiale, notamment pour la mise en œuvre, la maintenance, la gestion, le suivi et/ou l'évaluation des instruments de politiques contenus dans le Panier de politiques de référence de l'Alliance.

qui choisissent de mettre en œuvre des instruments et programmes politiques dans le Panier de Politiques de l'Alliance compatibles avec ses domaines d'expertise.

S'engage à faire de son mieux pour améliorer l'alignement de ses actions, notamment par le biais des mécanismes de coordination de l'Alliance Mondiale, en tirant parti de partenariats existants et en établissant des partenariats avec d'autres acteurs pour mieux soutenir la mise en œuvre de politiques et de programmes à grande échelle et à l'initiative des pays du Panier de Référence de l'Alliance Mondiale, dans le but d'améliorer les résultats au niveau national.

S'engage à collaborer avec d'autres membres de l'Alliance pour développer des solutions innovantes et partager de bonnes pratiques en matière d'apprentissage et d'échange et de diffusion de connaissances sur une base volontaire et mutuellement convenue, de collecte et d'analyse de données, notamment en tirant parti des réseaux de connaissances locaux, nationaux et internationaux existants, de coalitions et communautés et d'autres forums portant sur des aspects concernant la lutte contre la faim et la pauvreté.

OPTIONNELLE [1] — Indique sa capacité et disponibilité à soutenir les gouvernements membres de l'Alliance dans la mise en œuvre, l'amélioration ou l'élargissement des types d'instruments politiques suivants, référencés dans le Panier d'Instruments Politiques de l'Alliance Mondiale : [LISTE DE PROGRAMMES ET DE POLITIQUES CHOISIS PARMIS LES OPTIONS DU PANIER DE POLITIQUES. LA LISTE PEUT INCLURE DE BRÈVES DESCRIPTIONS D'ASPECTS SPÉCIFIQUES JUGÉS PERTINENTS PAR L'INSTITUTION].

OPTIONNELLE [2] — Informe et s'engage à mettre en œuvre les actions, programmes et autres activités suivants en soutien aux objectifs de l'Alliance Mondiale : [LISTE COURTE, DESCRIPTIVE ET OUVERTE D'ACTIONS/ENGAGEMENTS PARTICULIERS À CETTE ENTITÉ. DES CHIFFRES, DATES, ZONES CIBLES ET AUTRES PEUVENT ÊTRE ÉNUMÉRÉS À LA CONVENANCE DE L'ENTITÉ - 500 mots maximum]

6. Reconnaissances générales⁸

Reconnaît la possibilité, notamment au moyen des mécanismes dont disposent les membres de l'Alliance Mondiale, de coordonner, de s'associer et/ou de rechercher le soutien d'autres membres de l'Alliance Mondiale, dans la limite de leurs capacités, disponibilités et domaines d'activité respectifs, pour mettre en œuvre les présents engagements avec une plus grande efficacité.

Tout en reconnaissant que les engagements ci-dessus sont volontaires et non juridiquement contraignants, étant soumis et exécutés conformément à ses propres capacités, réglementations, priorités et modalités, ainsi qu'à la disponibilité de ressources appropriées, s'efforce d'envisager sérieusement, le cas échéant, et conformément à ses propres cadres juridiques et processus de gouvernance, revoir ses procédures et ses priorités si nécessaire afin de mieux respecter les présents engagements, perfectionner les synergies et les efforts conjoints avec d'autres entités et initiatives, et améliorer les résultats de la lutte collective contre la faim et la pauvreté.

8. Ce langage s'appliquera à toutes les sections et engagements précédents qui auront été sélectionnés par l'entité adhérent à l'Alliance, comme une entreprise commune.

Panier de politiques de l'Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté — Justification, processus, critères et modèles

Justification du panier de politiques

Cette section a pour but de clarifier un certain nombre d'aspects concernant la justification et la nature du panier de politiques, notamment, la façon dont le Panier de politiques sera initialement créé par la Task Force du G20 pour l'établissement d'une Alliance Mondiale contre la faim et la pauvreté, dont il sera organisé et maintenu par l'Alliance Mondiale au cours du temps et dont il orientera les actions des membres de l'Alliance au cours de l'étape opérationnelle.

Nature du Panier de référence des politiques

Le Panier de politiques fournira un éventail d'instruments de politique pouvant être adaptés à un contexte national ou sous-national spécifique et dont l'adaptation et la mise en œuvre peuvent être soutenues, à la demande d'un pays membre, par d'autres membres de l'Alliance Mondiale.

Dans le cadre de l'Alliance, les instruments de politique sont des outils employés pour mettre en œuvre une politique particulière. Ils comprennent des programmes et leurs composants, ainsi que des outils employés dans différents programmes (par exemple, des systèmes d'information sociale). Ces programmes et outils peuvent être mis en œuvre de manière individuelle ou intégrée. Afin de partager des connaissances sur la manière dont un outil particulier est (ou a été) utilisé conjointement avec d'autres, que ce soit en tant que programme intégré ou qu'interventions combinées, en vue de maximiser les effets, la cohérence politique et les synergies, les modèles standardisés requièrent que les informations collectées sur un instrument de politique particulier indiquent également s'il est utilisé comme partie prenante d'une approche intégrée ou combinée et comment. Les suggestions de programmes intégrés ayant été adoptés dans divers pays peuvent également être incluses en tant que politiques spécifiques. Outre les données sur les effets d'un instrument particulier, il est également attendu que soient présentées, au moyen des modèles standardisés, des données sur les effets de programmes intégrés ou combinés dans lesquels sont réunis divers instruments de politique (voir sections III et IV).

Un ensemble **initial** d'instruments de politique sera inclus dans le panier à travers un effort volontaire et collaboratif s'appuyant sur les suggestions des membres de la Task Force (pays et organisations internationales) et évoluera au cours du temps au fur et à mesure que l'Alliance recevra de nouveaux membres, notamment des partenaires de savoir. L'objectif du panier est de documenter les caractéristiques générales des instruments de politique, ainsi que les différentes expériences de mise en œuvre de ceux-ci.

L'inclusion d'un instrument de politique dans le panier permettra au Mécanisme de Soutien de l'Alliance et au Comité des Champions de chercher des partenaires

intéressés à soutenir de manière volontaire l'application de cet instrument, à la demande d'un membre de l'Alliance Mondiale. L'inclusion ne signifie pas l'approbation de cette politique par un membre quelconque de la Task Force ou de l'Alliance Mondiale.

Faire des suggestions ou soutenir la collecte d'informations sur un instrument de politique particulier devant être inclus dans le panier de politiques est un exercice technique totalement facultatif et volontaire et **ne constituera pas** une exigence pour l'adhésion à l'Alliance Mondiale. Il n'est pas attendu que ce soit une activité régulière de tous les membres de l'Alliance ni une condition imposée aux pays demandant le soutien de l'Alliance.

Il est important de clarifier la distinction entre le contenu du panier de politiques et le plan de mise en œuvre effectif relatif à une demande particulière soutenue par l'Alliance Mondiale. Le panier de politiques sert de liste de référence d'instruments de politique, fournissant une description succincte de leurs principales caractéristiques et des exemples qui mettent en avant des variations dans sa conception, sa mise en œuvre et ses effets.

Le développement d'un plan de mise en œuvre pour un instrument de politique particulier, quant à lui, aura lieu en réponse à une demande de la part d'un pays membre et sera mené par ce dernier. Ce plan, qui sera soutenu par l'Alliance, doit contenir des aspects et exigences particuliers de mise en œuvre de politiques fondés sur les meilleures pratiques, notamment un tableau de suivi et d'évaluation bien conçu et des consultations et un dialogue ouverts. Toutefois, **ces aspects de la mise en œuvre ne doivent pas être confondus avec les critères d'inclusion.** Les premiers ne seront développés que lors de l'étape opérationnelle et seront adaptés au contexte spécifique de chaque pays.

Configuration et gestion du panier de politiques

Lorsque les critères d'inclusion concernant le panier et le modèle de collecte d'informations seront revus par la Task Force, une nouvelle étape de consultations sera ouverte. Les membres de la Task Force seront alors invités à formuler des propositions fondées sur les critères et le modèle.

La deuxième étape de consultations sera échelonnée et ouverte, et les suggestions des pays et organisations internationales qui composent la Task Force seront reçues, éditées pour assurer la cohérence puis réunies dans un format web, en ligne, uniquement accessible aux membres de la Task Force. La mise en place d'un outil de type « wiki » pour permettre aux membres de contribuer directement avec des exemples et des références, non seulement concernant leurs propres suggestions mais aussi pour aider à enrichir, détailler et compléter les suggestions faites par des tiers, est en cours d'examen.

Tout pays ou organisation internationale peut proposer un instrument de politique spécifique en remplissant les informations générales dans la première partie du modèle ou fournir des exemples de mise en œuvre issus de n'importe quel pays, pourvu qu'ils soient correctement documentés à l'aide du modèle propre au pays. Les délégations de la Task Force et, plus tard, les membres des pays de l'Alliance ainsi que les pays dont les instruments

de politique ont été cités par d'autres dans le modèle auront la possibilité de réviser et, le cas échéant, corriger, mettre à jour ou rajouter de nouvelles informations.

Après le lancement de l'Alliance Mondiale, le panier sera géré et supervisé par le Mécanisme de Soutien de l'Alliance, en appliquant les critères d'inclusion pour décider de l'ajout de nouveaux instruments de politique, avec les orientations du Comité des Champions et les contributions d'organisations spécialisées dans le Pilier des Connaissances.

Durant le processus initial de mise en place dans le cadre de la task force du G20, précédant le lancement de l'Alliance Mondiale, la présidence du G20 assumera provisoirement le rôle de commissaire, en consultation avec les membres de la Task Force, si nécessaire, et en se basant sur les critères d'inclusion actuels.

1. Critères d'inclusion

1.1. Justification des critères d'inclusion

Comme indiqué dans la note technique de la Task Force du G20 pour l'établissement d'une Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté, l'Alliance se concentrera sur des actions politiques au niveau national. Elle soutiendra la mise en œuvre d'instruments de politique menés par les pays dont il a été prouvé qu'ils ont un impact positif sur la réduction de la faim, de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté. Ces interventions peuvent être soutenues par le biais de combinaisons d'instruments financiers, de renforcement des capacités et de partage des connaissances.

Les pays qui adhèrent à l'Alliance peuvent aussi bien fournir que demander du soutien pour n'importe lequel de ces composants. Ainsi, l'Alliance sera suffisamment flexible pour accueillir et faciliter tout type de coopération entre les pays et entre ceux-là et les autres membres de l'Alliance (ODD 17). En outre, l'Alliance ne proposera pas de nouveaux plans, stratégies ou objectifs au-delà de ceux déjà convenus au niveau national et international. Au lieu de cela, elle soutiendra des instruments de politique qui contribuent aux plans et stratégies existants définis au niveau national, destinés à réduire la pauvreté et la faim et, par conséquent, à aider à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) 1 et 2.

Il est important de rappeler que les ODD sont interconnectés et qu'ils dépendent les uns des autres pour atteindre et maintenir leurs objectifs et pour équilibrer les éventuels compromis. Cela implique que, d'un côté, les mesures politiques centrées sur l'éradication de la pauvreté (ODD 1) et l'assurance de la sécurité alimentaire (ODD 2) contribueront, dans une certaine mesure, aux objectifs liés aux autres ODD, tels que la vie saine et le bien-être (ODD 3), l'éducation de qualité, inclusive et équitable (ODD 4), l'empouvoirement des femmes et des filles et l'égalité des genres (ODD 5), la travail décent (ODD 8), la réduction des inégalités (ODD 10), la production et la consommation durables (ODD 12), la lutte contre les effets du changement climatique (ODD 13), la préservation des ressources naturelles, dont les écosystèmes marins et terrestres (ODD 14 et 15). Ainsi, les instruments de politique inclus dans le panier doivent contribuer, autant que possible, à d'autres ODD au-delà des ODD 1

et 2 et, pour cela, leurs caractéristiques de conception et de mise en œuvre doivent inclure des éléments qui renforcent les effets positifs et/ou minimisent tout impact négatif, gérant les compromis de manière efficace. Les modèles standardisés seront également employés pour documenter ces synergies entre ODD.

Au-delà de l'intégrité des ODD et de leur interdépendance, l'Alliance reconnaît également l'importance de la stabilité macroéconomique, de la croissance économique, de la paix, de la justice sociale et de l'État de droit en tant que conditions indispensables pour éradiquer la pauvreté extrême et en finir avec la faim et l'insécurité alimentaire. **Toutefois, l'Alliance aura un cadre plus restreint et précis, dans la mesure où elle n'a pas l'intention de se concentrer sur tous les facteurs et dimensions de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, qui peuvent être affrontés à travers d'autres mécanismes aux objectifs plus larges.**

L'Alliance sera axée sur des instruments de politique principalement destinés à atteindre les personnes les moins aptes à tirer profit des processus de croissance économique et les plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire, qui affrontent des inégalités intersectionnelles et sont généralement les plus affectées par les chocs spécifiques et covariables, notamment les risques liés au climat et les chocs sociaux, économiques et environnementaux. Cette approche ne signifie pas que l'Alliance ne s'attaquera pas aux causes profondes sous-jacentes à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Au contraire, les instruments de politique destinés à lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire renforcent la résilience, améliorent la capacité de réponse aux chocs à travers la création de systèmes et sont liés à une meilleure cohésion sociale, une baisse de l'inégalité et des opportunités et prospérités partagées, ce qui, à leur tour, contribue à éviter les troubles sociaux, les conflits et les déplacements.

Ce document présente, ci-dessous, un ensemble de cinq (5) critères essentiels auquel un instrument de politique doit répondre pour pouvoir être admis dans le panier de politiques de l'Alliance. Il convient de noter que **ces critères NE SONT PAS conçus comme un ensemble de conditions ou de prérequis à l'apport par l'Alliance de son soutien** à la mise en œuvre d'une politique spécifique lors de son étape opérationnelle. Ces critères sont plutôt conçus pour servir d'orientation quant au type d'instrument de politique, parmi tous ceux éventuellement proposés, qui devraient faire partie du panier de politiques de référence de l'Alliance.

1.2. Critères d'inclusion

Pour qu'une politique soit éligible au panier de politiques de l'Alliance Mondiale, elle devra répondre aux cinq exigences suivantes :

- a. **Un instrument de politique bien défini**: les instruments de politique qui rejoignent le panier doivent avoir un champ d'action clairement défini, contrairement aux cadres généraux, aux plans et stratégies nationales intégrées contenant de nombreuses actions combinées. Un instrument de politique particulier peut contribuer à la réalisation d'un plan, d'une stratégie ou d'un cadre plus larges, mais, aux fins du panier de politiques, les instruments de politique doivent être

individualisés. Les articulations avec d'autres instruments, programmes intégrés ou programmes combinés et/ou stratégies et/ou cadres plus larges, telles que des synergies, enchaînements et autres relations, doivent être inclus dans les modèles standardisés. L'inclusion de programmes intégrés dans le panier peut également être suggérée mais de manière individuelle, lorsqu'une approche semblable a été appliquée dans plusieurs pays.

- b. **Pouvant être mis en œuvre/mis en œuvre par des gouvernements :** les instruments de politique qui intègrent le panier doivent, de préférence, avoir été dirigés et mis en œuvre par des gouvernements nationaux, infranationaux ou locaux. Des exemples d'utilisation d'instruments de politique maintenus, utilisés et renforcés lors de grandes interventions humanitaires et/ou en l'absence d'un gouvernement opérationnel, ainsi que de nouveaux instruments de politique ayant été développés dans ces contextes puis repris par les gouvernements, peuvent aussi être inclus par des responsables de leur mise en œuvre (des organisations internationales dans le domaine de l'humanitaire et des ONG, par exemple), dans l'intention que ces expériences puissent être utiles, par la suite, aux pays membres de l'Alliance mettant en œuvre des interventions nationales.
- c. **Fondé sur des preuves :** les instruments de politique doivent se fonder sur un ensemble de preuves qui démontrent un effet direct et une efficacité éprouvée dans des dimensions comme la réduction de la pauvreté, la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, le bien-être, la nutrition et d'autres indicateurs des ODD, particulièrement parmi les personnes en situation de pauvreté et/ou vulnérables aux chocs et/ou les populations vulnérables, entre autres. Ces preuves doivent de préférence prendre également en compte les effets sur les déterminants de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, notamment l'environnement. Les preuves doivent aussi inclure, lorsqu'ils sont disponibles, tout effet non intentionnel, les effets à long terme (durabilité au cours du temps), les effets sur l'économie locale, ainsi qu'une analyse coût-bénéfice. Les preuves doivent de préférence être issues de programmes mis en œuvre par un gouvernement plutôt que de projets pilotes de démonstration de faisabilité ayant une capacité limitée à étayer une mise en œuvre gouvernementale à large échelle. Le corpus de preuves peut comprendre des articles scientifiques présentant des méthodologies quantitatives, qualitatives et à méthode mixte rigoureuses, ainsi que des rapports de suivi et d'évaluation non publiés et des évaluations utilisées pour étayer le processus de conception et mise en œuvre de politiques/programmes.
- d. **Atteindre principalement les personnes en situation de pauvreté et de faim :** les instruments de politique doivent bénéficier en premier lieu aux secteurs de la population les plus pauvres, les plus touchés par l'insécurité alimentaire et les plus vulnérables et/ou donner la priorité aux régions/zones où ils sont sur-représentés, en fonction du contexte. Une attention spéciale doit être accordée aux sous-groupes de population les plus susceptibles de souffrir d'inégalités et de vulnérabilités intersectionnelles, notamment les femmes et les filles dans

différentes situations et conditions⁹, les enfants et adolescents, les personnes âgées, les peuples autochtones, les jeunes, les migrants, les réfugiés et les populations déplacées, ainsi que tous ceux qui sont normalement laissés de côté lors d'efforts politiques habituels.

- e. **Contribuer principalement à atteindre les ODD 1 et 2** : le panier doit inclure des instruments de politique qui répondent à au moins un des huit sous-critères suivants :
- a.1. soutenir l'élargissement de la couverture des personnes en situation de pauvreté ou qui y sont vulnérables dans les systèmes nationaux de protection sociale et soumises à des risques et des aléas au cours de leurs vies (objectif 1.3 des ODD), contribuant ainsi à la réalisation progressive du droit à la sécurité sociale ;
 - a.2. contribuer à la réalisation du droit à une alimentation adéquate dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale, pour parvenir à un monde sans faim (objectifs 2.1 et 2.3 des ODD) ;
 - a.3. soutenir l'accès aux services de base (éducation, santé, eau et assainissement et logement), aux moyens de production, à une technologie adéquate (en accordant la priorité aux alternatives bas carbone), à l'information, aux programmes intégrés d'inclusion sociale et économique, au développement des compétences (notamment l'assistance technique et les services de vulgarisation dans les zones rurales), à l'inclusion financière, à la création d'emplois dignes et à l'accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante (programmes d'alimentation scolaire produite localement, par exemple) (objectifs 1.4, 2.1 et 2.2 des ODD) ;
 - a.4. contribuer à combattre les discriminations contre les femmes qui mènent à la pauvreté, à la faim et à la malnutrition, telles que les différences dans la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave chez les hommes et les femmes ; l'absence d'égalité des droits pour les femmes aux ressources économiques et à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, conformément aux législations nationales (objectifs 5.a.1 et 5.a.2 des ODD) ; ou contribuer à reconnaître et à mettre en valeur les soins non rémunérés et le travail domestique à travers la fourniture de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et de promotion de la responsabilité partagée au sein du noyau familial et de la famille, en fonction du contexte national (ODD 5.4).
 - a.5. cibler les petits agriculteurs (exploitations familiales, groupes dépendant de la forêt, pêcheurs, éleveurs) et, parmi eux, les plus susceptibles d'être

9. Dans ce document, « femmes et filles » peut être lu en association avec « indépendamment de leur âge, handicap, race, ethnie, origine, religion ou statut économique ou autre ».

laissés de côté (tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les populations autochtones, les communautés sans accès à la terre ou vivant dans des zones isolées, les éleveurs, les pêcheurs, les habitants des forêts) en vue d'augmenter leur productivité et leurs revenus par le biais d'un accès sûr et équitable aux terres, à d'autres ressources et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux transferts de fonds et contributions de la diaspora, à l'accès au crédit et aux marchés, notamment les marchés institutionnels, et aux possibilités d'ajout de valeur, ainsi qu'à l'emploi non agricole (objectif 2.3 des ODD) et à la promotion du développement rural et territorial ;

- a.6. orienter et soutenir les consommateurs de denrées alimentaires vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, afin de promouvoir l'information et de faciliter l'accès à une alimentation saine, notamment à travers l'éducation ;
- a.7. promouvoir des systèmes de production alimentaires durables et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui augmentent la productivité et la production, tout en préservant les écosystèmes, notamment l'agroécologie, l'agroforesterie et le paiement de services environnementaux, qui renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux conditions météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols et préservent les stocks de poisson (objectif 2.4 des ODD) ; ou
- a.8. réduire l'exposition et la vulnérabilité et augmenter la résilience des populations pauvres et vulnérables à des phénomènes extrêmes liés au climat et à des chocs et catastrophes sociaux, économiques et environnementaux, ainsi que leur capacité à réagir correctement à ces chocs lorsqu'ils ont lieu (objectifs 1.5 et 2.4 des ODD).

2. Modèles standardisés pour la collecte d'informations sur les instruments de politique

2.1. Orientations concernant le modèle standardisé proposé pour la soumission de propositions au Panier de Politiques

Cette section contient des modèles standardisés (I et II) à utiliser lors de l'étape de consultation ouverte pour la collecte d'informations concernant les instruments de politique susceptibles de composer le panier de politiques de l'Alliance Mondiale.

Les modèles a) aideront à évaluer si les instruments de politique proposés remplissent les cinq critères d'inclusion ; b) aideront à composer un panier standardisé et informatif d'instruments de politique qui pourront être soutenus par les membres et partenaires de l'Alliance Mondiale selon leurs engagements volontaires respectifs ; et c) soutiendront le rôle

de l'Alliance dans l'identification de partenariats qualifiés pour chaque cas, à la demande de ses membres.

Le modèle I recueille des informations pour la section générale, qui décrit l'instrument de politique et ses principales caractéristiques. Le modèle II recueille des informations concernant la mise en œuvre de ces instruments de politique, y compris certaines expériences innovantes n'ayant pas été nécessairement mises en œuvre par des gouvernements nationaux.

L'utilisation de deux modèles permet d'assurer qu'au-delà de la description générale des instruments de politique l'Alliance recueillera et partagera également des informations sur les variations dans les caractéristiques de conception et de mise en œuvre de l'instrument de politique en question. Ceci est important, dans la mesure où la description générale d'un instrument de politique n'a pas vocation à être un plan d'action universel. La connaissance des différentes expériences de mise en œuvre peut aider les pays intéressés par un instrument en particulier à réfléchir sur la façon de l'adapter à ses propres nécessités, capacités et contexte. Elle permet également d'identifier des pays ayant une expérience spécifique en la matière qui pourraient être contactés pour des partenariats ou des échanges de connaissances.

Il n'est pas nécessaire d'adjoindre un ensemble complet d'expériences nationales intégralement documentées aux instruments de politique proposés au panier. Au cours du processus de consultation ouvert qui suivra, les différentes délégations de la Task Force, qu'il s'agisse des pays ou des OI, auront la possibilité de contribuer volontairement avec différents exemples pour chaque instrument de politique. Le panier de politiques sera constamment perfectionné et élargi dans un processus itératif, au cours duquel tous les membres de la Task Force et, à une étape ultérieure, tous les membres de l'Alliance Mondiale pourront y contribuer et l'enrichir.

Modèle I : description générale de l'instrument de politique

Dans cette sous-section, l'instrument de politique doit être décrit dans sa forme générale, sans lien avec aucun exemple spécifique à un pays.

- 1.1. Instrument de politique (nom court et descriptif de la politique).
 - 1.2. Principaux groupes cible.
 - 1.3. Description de l'instrument de politique (caractéristiques principales).
 - 1.4. Mots-clés descriptifs / Type d'instrument (rapports entretenus avec d'autres catégories plus larges d'interventions politiques, telles que la protection sociale, petites exploitations, le renforcement de la résilience, l'aide à l'enfance, la migration, etc. Plusieurs catégories peuvent s'appliquer).
 - 1.5. Contribution principale pour atteindre les ODD 1 et 2 (sélectionner le sous-critère pertinent de a.1 à a.8).
-

- 1.6. Liens avec les autres ODD.
- 1.7. Liens avec les recommandations et orientations de l'ONU (y inclus les recommandations non contraignantes, le cas échéant).
- 1.8. Limites, risques et mesures de contingence recommandés (notamment les orientations quant aux conditions préalables exigées d'un pays pour la réussite de la mise en œuvre, limitations, nécessité d'interventions complémentaires et risques potentiels).
- 1.9. Exemples dans les pays (exemples spécifiques de mise en œuvre dans un ou plusieurs pays).

Modèle II : exemples spécifiques de mise en œuvre (expériences nationales)

Dans cette section, des exemples spécifiques de mise en œuvre dans chaque pays peuvent être énumérés et cités dans les informations à fournir sous chaque point.

- 2.1. Pays.
- 2.2. ODD spécifique concernée.
- 2.3. Approches/options existantes dans l'étape d'exécution pour faire face à des inégalités spécifiques ou atteindre des sous-populations et groupes spécifiques, lorsqu'elles s'appliquent à l'instrument de politique en question (par exemple : femmes, jeunes, populations autochtones, personnes handicapées, migrants et familles de migrants, communautés sans accès au littoral ou vivant dans des zones isolées, éleveurs, entre autres).
- 2.4. Liens avec d'autres politiques nationales (c'est-à-dire, systèmes de référence, programmes complémentaires, instruments partagés, politiques sectorielles, politiques actives et passives pour le marché de travail, politiques migratoires, plans nationaux d'adaptation, contributions déterminées au niveau national).
- 2.5. Corpus de preuves (références à la littérature nationale ou internationale présentant des preuves sur les retombées des interventions dans la réduction de la faim et/ou de la pauvreté et autres mesures des ODD ; des analyses coût-bénéfice, les impacts à long terme et effets non prévus, lorsqu'ils sont disponibles).
- 2.6. Enseignements tirés (y compris les erreurs à éviter, les points d'attention).
- 2.7. Institutions de savoir (organisations de savoir nationales, régionales et internationales ayant une expérience dans la politique en question, qui pourraient potentiellement être des partenaires dans la mise en œuvre dans le cadre du Pilier des connaissances de l'Alliance Mondiale).

- 2.8. Type de gouvernance (multi-sectorielle, décentralisée, participation des communautés locales/OSC, etc.).
- 2.9. Indicateurs de couverture (nombre de bénéficiaires, part du public-cible couverte).
- 2.10. Indicateurs de coût (coût total de l'instrument de politique, coût désagrégé de l'instrument de politique, coût par bénéficiaire).
- 2.11. Systèmes de suivi et d'information (description de ces systèmes et lien avec la documentation et les rapports, lorsque disponibles).
- 2.12. Site internet.

Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté — Termes de Référence et Cadre de Gouvernance

Nature et objet de ce document (cette section est uniquement informative)

Le présent document, qui concerne les Termes de Référence et le Cadre de Gouvernance, est une composante essentielle de l'Alliance Mondiale contre la faim et la pauvreté. Il décrit la mission, les objectifs, les principes directeurs, les membres, les piliers constitutifs, les instances décisionnaires, le mécanisme opérationnel et les procédures opérationnelles générales proposés. Il vise à fournir les termes de référence et le cadre de gouvernance pour l'Alliance, sans prétendre épuiser tous les détails, règles, protocoles et/ou lignes directrices possibles, qui gagneraient à être élaborés dans le cadre des activités de l'Alliance Mondiale, sur la base de l'expérience et des besoins concrets.

1. Cadre de Gouvernance

1.1. Éléments fondateurs

Déclaration de Mission

Dès son lancement et jusqu'en 2030, soutenir et accélérer les efforts visant à éradiquer la faim et la pauvreté (ODD 1 et 2), tout en réduisant les inégalités (ODD 10) et en contribuant à **revitaliser les partenariats mondiaux pour le développement durable (ODD 17)** et à réaliser d'autres ODD connexes, ainsi qu'en promouvant des voies de transition durables, inclusives et justes.

Objectifs de haut niveau

- A. Apporter un élan politique soutenu au plus haut niveau par le Groupe des 20 et par d'autres membres de l'Alliance Mondiale, en mobilisant l'action collective et en tirant parti des synergies avec d'autres efforts existants en vue d'éliminer la faim et la pauvreté dans le monde entier.
- B. Faciliter la mobilisation et un meilleur alignement du soutien national et international, notamment des ressources financières publiques et privées et des connaissances, afin de permettre la mise en œuvre à grande échelle de programmes et instruments de politiques fondés sur des preuves, menés et appropriés par les pays, en particulier les pays les plus touchés par la faim et l'extrême pauvreté, et centrés sur les personnes en situations de vulnérabilité et les plus susceptibles d'être mises de côté.

Principes directeurs

- A. **Adhésion ouverte et participation volontaire** : l'Alliance est ouverte à l'adhésion de tout membre ou observateur de l'ONU ou membre du G20, ainsi que d'un grand éventail d'organisations et d'initiatives nationales, régionales et internationales de financement, partage de connaissances et renforcement des capacités. L'adhésion à l'Alliance Mondiale est formalisée par la publication des Déclarations d'Engagement personnalisée (voir figure 2).
- B. **Orientée par la demande, donnant la priorité aux besoins des pays** : l'Alliance vise à répondre aux priorités et aux demandes de soutien des pays pour la mise en œuvre de programmes ou d'instruments de politique alignés sur leurs priorités et figurant dans le panier de référence de l'Alliance. Les plans de mise en œuvre d'instruments de politique spécifiques doivent, en tout état de cause, être menés et appropriés par les gouvernements nationaux, avec le soutien de l'Alliance Mondiale (voir figure 3).
- C. **Orientée vers l'action, axée sur le comment** : l'Alliance se concentre sur la promotion du soutien collectif et l'accélération des actions orientées sur les politiques au niveau national. Elle agit au niveau des instruments de politique, soutenant une **mise en œuvre flexible, du bas vers le haut, menée par les pays à partir d'un panier de référence d'instruments de politique** dans lequel ils puisent pour les adapter à leurs circonstances nationales. L'Alliance ne crée pas de nouvelles priorités, objectifs ou plans d'action mondiaux du haut vers le bas, mais travaille plutôt pour soutenir la mise en œuvre d'engagements déjà existants. Elle ne crée pas non plus d'enceintes ou de groupes de travail supplémentaires pour le débat ou la convergence politiques, et reconnaît la légitimité et le caractère suffisant des mécanismes multilatéraux déjà existants. Elle a pour but de soutenir la réalisation des ODD 1 et 2 et de contribuer à l'ODD 10 et d'autres ODD connexes, autant que possible à travers la conception et la mise en œuvre de programmes et d'instruments de politique centrés sur les ODD 1 et 2 qui incorporent des éléments qui augmentent leurs effets positifs et/ou évitent tout impact négatif éventuel sur les autres ODD. De plus, l'Alliance s'appuie sur des cibles et indicateurs existants, notamment ceux des ODD, et ne propose pas de nouveaux objectifs, cibles ou indicateurs mondiaux de haut niveau (voir figure 4).
- D. **Gouvernance efficace** : l'Alliance vise à assurer une gouvernance légère, simple et efficace, composée de représentants de haut niveau des pays membres, organisations et plateformes dans les secteurs du développement, de la finance, de la protection sociale et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que d'un Mécanisme de Soutien de taille réduite hébergé dans une organisation ou structure internationale (voir figure 5).
- E. **Promouvoir l'efficacité de la coopération pour le développement** : l'Alliance cherche à promouvoir l'appropriation par les pays, l'accent sur les résultats, les partenariats inclusifs, la transparence et la responsabilité mutuelles, en soutenant la mobilisation de ressources provenant de sources diverses afin de fournir des

moyens adaptés et efficaces aux pays en développement pour la mise en œuvre de programmes et de politiques de lutte contre la pauvreté et la faim.

- F. Fonctionnement flexible en réseau :** au niveau opérationnel, l'Alliance Mondiale s'efforce d'agir en tant que facilitatrice, médiatrice ou intermédiaire à la demande d'un pays, en tirant profit de ses multiples partenariats et en contribuant de manière intelligente à la création d'une coalition sur mesure de partenaires, selon les besoins, afin de soutenir la mise en œuvre de politiques spécifiques menées par les pays. Elle cherche à opérer comme un réseau de réseaux, en mobilisant, en stimulant et en portant vers le haut les mécanismes et les plateformes existants, et en connectant les acteurs de la protection sociale, de la réduction de la pauvreté, et de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que ceux du développement, des finances et de l'humanitaire.

Membres

Toute entité appartenant à la liste ci-dessous peut adhérer volontairement à l'Alliance Mondiale contre la Faim et la Pauvreté au moyen de la publication des Déclarations d'Engagement personnalisées, en communiquant avec l'Alliance à travers le Mécanisme de Soutien (les entités non gouvernementales doivent agir sous des mandats et avec des approches pouvant, selon le cas, contribuer aux piliers financier et des connaissances ou aux opérations de l'Alliance) :

- a. États membres et observateurs de l'ONU et membres du G20 ;
- b. Nations unies et leurs organes associés, programmes et agences spécialisées ;
- c. Autres organisations intergouvernementales régionales et internationales ;
- d. Agences de coopération et de développement nationales, régionales et internationales ;
- e. Banques de développement nationales, régionales et internationales ;
- f. Fonds internationaux et autres fonds fiduciaires ;
- g. Think-tanks locaux, nationaux, régionaux et internationaux, centres de recherche, institutions universitaires et autres organisations de savoir ;
- h. Organisations philanthropiques ;
- i. Plateformes internationales, mécanismes, réseaux, initiatives, collectifs et organisations de la société civile.

L'adhésion à l'Alliance implique un ensemble d'engagements de la part de l'entité participante, dont il est attendu qu'elle ne ménagera pas ses efforts pour les respecter. Les membres de

L'Alliance, selon leur situation, peuvent recevoir le soutien d'autres membres pour la mise en œuvre des politiques et programmes auxquels ils se sont engagés dans le cadre de l'Alliance.

Dans le cas des entités non-gouvernementales, l'adhésion sera sujette à l'approbation par consensus du Comité des Champions de l'Alliance au cas où des inquiétudes spécifiques seraient soulevées par des États membres de l'Alliance Mondiale.

Le secteur privé, ainsi que les organisations locales de la société civile et les organisations non gouvernementales, y compris les réseaux ou collectifs susceptibles de contribuer aux piliers financier ou des connaissances et aux opérations de l'Alliance, peuvent être impliqués, le cas échéant, en conformité avec les orientations et l'approbation du gouvernement du pays concerné lorsqu'ils participent à la mise en œuvre de politiques et plans menés par le pays, ainsi que dans le cadre de partenariats public-privé.

Le panier de référence des instruments de politique

Pour que l'Alliance se concentre au niveau des programmes nationaux, un panier de référence de programmes et d'instruments de politique fondés sur des preuves est au cœur de chaque action concrète de l'Alliance Mondiale au niveau national. Ce panier est une base de données dynamique, construite collectivement par les membres de l'Alliance et entretenu par le Mécanisme de Soutien de l'Alliance Mondiale sur la base d'un ensemble de critères d'inclusion, notamment des preuves de leur impact, et d'un modèle standardisé pour les informations qui composent chaque proposition d'inclusion dans le panier. L'inclusion de programmes et d'instruments de politique dans le panier n'implique pas l'approbation d'un instrument ou d'un programme particulier par les membres de l'Alliance.

Le panier sert de point de départ pour les contributions concrètes de chaque membre de l'Alliance dans la lutte contre la faim et la pauvreté, dans les limites de leurs capacités et rôles respectifs, que ce soit en tant que gouvernements chargés de la mise en œuvre ou en tant que soutiens à travers des ressources financières et/ou des connaissances (notamment renforcement des compétences, formations, assistance technique, etc.).

Piliers constitutifs

Selon leurs différentes natures et capacités, les membres de l'Alliance Mondiale intègrent un ou plusieurs des trois piliers suivants au moyen de déclarations d'engagements personnalisés :

Pilier national

Tous les États membres et observateurs de l'ONU et les membres du G20 ayant publié des Déclarations d'Engagements envers l'Alliance intègrent de manière collective son pilier national. Seuls ces États ou gouvernements nationaux et membres du G20 peuvent intégrer le pilier national. Ces membres peuvent, en outre, choisir d'adhérer également aux deux autres piliers de l'Alliance en remplissant la section correspondante des Déclarations d'Engagements.

Les engagements du pilier national concernent : a) l'adaptation et la mise en œuvre, sur le territoire du participant du pilier national, d'une ou plusieurs politiques du panier de référence de l'Alliance, et l'engagement à améliorer le financement et les ressources nationales, si nécessaire et possible, tout en respectant les obligations internationales ; et/ ou b) le soutien à d'autres pays dans la mise en œuvre de politiques et d'instruments de politique semblables, notamment par le biais de la coopération technique, du partage de connaissances (volontaire, sur des bases mutuellement accordées), de la coopération sud-sud et trilatérale ou d'autres modalités d'assistance. Des engagements plus spécifiques de soutien à d'autres pays peuvent être pris à travers des institutions nationales de financement et de connaissances, selon le cas.

Pilier de soutien financier

Le pilier de soutien financier de l'Alliance est composé d'une grande variété d'entités de soutien, notamment des fonds mondiaux et régionaux, des agences de développement et des donateurs publics et privés, qui ont pris l'engagement général, selon leurs propres règles et mécanismes, de soutenir les pays membres de l'Alliance dans leurs engagements nationaux à mettre en œuvre des programmes et des instruments de politique de réduction de la faim et de la pauvreté du panier de politiques de référence de l'Alliance. Des engagements spécifiques peuvent être pris au niveau national pour des plans de mise en œuvre de politiques spécifiques, selon des modalités différentes et souples, adaptées à chaque situation et soumises à la pleine approbation du gouvernement à l'initiative de la mise en œuvre.

Lors de la prise de décision concernant l'allocation des ressources, les entités et institutions du pilier financier peuvent choisir d'accorder la priorité, dans la mesure du possible, aux pays les plus pauvres et à ceux qui en ont le plus besoin. Le pilier financier de l'Alliance peut également compter sur des ressources multilatérales et bilatérales supplémentaires, ainsi que sur d'éventuels mécanismes financiers innovants et des investissements responsables du secteur privé, alignés aux objectifs et aux approches de l'Alliance, ainsi qu'aux priorités des pays à l'initiative de la mise en œuvre.

En tant que membres de l'Alliance Mondiale, les institutions et fonds responsables de la gestion ou de l'allocation des ressources doivent s'efforcer d'articuler, de mieux coordonner et, le cas échéant, de mettre en commun les ressources de manière flexible, à travers des partenariats ou d'autres moyens, afin d'améliorer l'exécution et l'échelle de la mise en œuvre au niveau national de programmes et d'instruments de politique éprouvés. Tout mécanisme de mise en commun des ressources, fonds virtuel ou autre doit être facultatif et volontaire et ne doit pas entrer en concurrence avec les mécanismes existants pour l'obtention de ressources.

Le Mécanisme de Soutien permet à l'Alliance Mondiale de jouer un rôle de facilitatrice, médiatrice ou intermédiaire, en aidant à planifier et à créer ou à renforcer des partenariats ad hoc entre différentes institutions afin d'atteindre une échelle suffisante pour soutenir la mise en œuvre d'une politique spécifique au niveau national.

Pilier des connaissances

Le pilier des connaissances de l'Alliance est constitué d'institutions nationales, régionales et internationales renommées, notamment des établissements universitaires, qui se consacrent à la promotion de la production de connaissances, de l'assistance technique et du partage volontaire des connaissances dans des conditions convenues d'un commun accord entre les membres de l'Alliance. En partant des efforts passés du G20 et d'autres initiatives collectives, les institutions du pilier des connaissances, avec le soutien du Mécanisme de Soutien de l'Alliance, peuvent tirer profit de diverses plateformes d'information et de connaissances existantes et s'appuyer sur elles.

Les actions du pilier des connaissances doivent être entreprises principalement au niveau national, dans le but de renforcer les capacités, développer les connaissances et partager des conseils et des enseignements afin d'aider les gouvernements à atteindre les ODD 1 et 2 à travers une mise en œuvre réussie et de qualité de politiques et programmes nationaux efficaces inspirés du panier de référence.

Comme dans le cas du pilier financier, le Mécanisme de Soutien de l'Alliance Mondiale permet à l'Alliance de jouer un rôle de facilitatrice, médiatrice ou intermédiaire, en aidant à planifier et à créer des partenariats ad hoc entre différentes institutions, selon les besoins, pour soutenir la mise en œuvre spécifique d'une politique au niveau national.

1.2. Gouvernance

Comme indiqué dans la section sur les principes directeurs, l'Alliance Mondiale vise à se doter d'une structure de gouvernance légère et souple, destinée à soutenir et à guider les trois piliers pour qu'ils remplissent les rôles qui leur sont dévolus. Voici les principaux mécanismes de gouvernance de l'Alliance :

Sommet contre la faim et la pauvreté

Le Sommet contre la faim et la pauvreté est la principale instance de l'Alliance responsable de l'objectif de fournir une impulsion soutenue à haut niveau pour accélérer les actions en faveur des ODD 1 et 2, tout en réduisant les inégalités (ODD 10). Il peut être convoqué régulièrement au plus haut niveau (au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, par exemple), en marge de l'Assemblée générale des Nations unies et/ou lors des futurs sommets du G20, à l'invitation du pays qui préside le Comité des Champions de l'Alliance et/ou de la présidence en exercice du G20. Il fait le point sur les progrès accomplis au niveau mondial en direction des objectifs de l'Alliance, met en avant les réalisations de l'Alliance au cours des années écoulées, donne des orientations de haut niveau aux membres de l'Alliance et concernant leurs engagements au sein des trois piliers, et offre une occasion de prendre de nouveaux engagements et mesures. Les membres de l'Alliance peuvent également se faire l'écho des réussites obtenues dans le cadre de l'Alliance en matière de mise en œuvre de politiques lors des événements de haut niveau sur la faim et la pauvreté qu'ils pourraient organiser ou auxquels ils pourraient participer.

Comité des Champions

Le Comité des Champions est composé d'un groupe diversifié de représentants de haut niveau des principaux membres de l'Alliance, reflétant ses trois piliers. Les membres du Comité des Champions doivent avoir des responsabilités ou influencer de manière significative sur la prise de décisions dans les entités affiliées auxquelles ils appartiennent. Le Comité des Champions se réunit en plénière, ordinairement, deux fois par an, réunions virtuelles comprises. Le rôle principal des Champions de l'Alliance Mondiale entre les réunions est de continuer à encourager les pays, institutions et organisations, notamment les leurs, à maintenir leur soutien, garder l'élan et mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'Alliance Mondiale.

Plus spécifiquement, les membres du Comité des Champions de l'Alliance Mondiale ont pour responsabilités :

- a. Promouvoir la lutte contre la faim et la pauvreté et aider à diffuser le travail et l'approche de l'Alliance Mondiale, notamment dans les enceintes et sommets internationaux pertinents ;
- b. Promouvoir et surveiller la mise en œuvre complète des engagements établis dans les Déclarations d'Engagements par leurs pays/entités respectifs ;
- c. À l'aide du Mécanisme de Soutien, et sur demande, chercher à identifier, négocier, supprimer les obstacles et faciliter les partenariats flexibles entre les différentes entités de l'Alliance Mondiale, notamment en vue de soutenir une mise en œuvre d'une politique au niveau national particulière;
- d. Mieux faire connaître l'Alliance Mondiale auprès de nouveaux partenaires potentiels ;
- e. Orienter le développement de l'Alliance Mondiale et ses activités ;
- f. À travers son Président et le Groupe Restreint, superviser le Mécanisme de Soutien de l'Alliance Mondiale, dont son Directeur, et assurer l'orientation et la reddition de comptes ;
- g. Lorsque nécessaire, par consensus du Comité, à la demande des États membres intéressés, approuver les demandes d'adhésion à l'Alliance d'entités non-gouvernementales, après consultation des gouvernements concernés ;
- h. À travers son Président et le Groupe Restreint, et à l'aide du Mécanisme de Soutien, travailler en liaison avec le G20, notamment les ministres des Finances et du Développement, et lui fournir des rapports et des propositions, ainsi que recevoir ses orientations et contributions ;
- i. À travers son Président et le Groupe Restreint, et à l'aide du Mécanisme de Soutien, travailler en liaison avec le CSA [Comité de la sécurité alimentaire

mondiale] et lui fournir des rapports et des propositions, ainsi que recevoir ses orientations et contributions ;

- j. Fournir des rapports et contribuer aux programmes des Sommets contre la Pauvreté et la Faim.

La composition initiale du Comité des Champions pourra comprendre :

- a. Jusqu'à 25 représentants d'États membres ou observateurs de l'ONU et membres du G20, représentant une gamme diversifiée de stades de développement, de géographies et de régions ;
- b. Jusqu'à 1 représentant de chacune des entités suivantes : FAO, FIDA, OIT, FMI, PNUD, UNICEF, ONUDI, OMS, PAM, la Banque Mondiale et le (la) président(e) du CSA ;
- c. Jusqu'à 6 représentants d'autres banques de développement, fonds ou institutions financières régionaux ou multilatéraux ;
- d. Jusqu'à 6 représentants d'autres institutions de savoir nationales, régionales ou internationales ;
- e. Le directeur du Mécanisme de Soutien de l'Alliance Mondiale (dans le cadre de ses fonctions).

Les membres du Comité des Champions, une fonction non-rémunérée, sont nommés représentants de haut niveau de leurs pays/entités respectifs, ces derniers devant prendre en charge tous les coûts de participation et d'intervention de leurs membres. Si besoin, les représentants peuvent être occasionnellement remplacés par un suppléant préalablement désigné. Les représentants des groupes a), c) et d) doivent servir pendant une période de trois ans et peuvent être reconduits après être passés par un processus de sélection transparent, qui doit observer les principes ci-dessous.

Les critères d'admission au Comité des Champions sont les suivants :

- a. Être indiqué par un membre de l'Alliance ;
 - b. Occuper, dans l'entité qui l'a indiqué, un poste d'un niveau au moins égal à celui de directeur, sous-secrétaire, membre du conseil d'administration ou poste équivalent ;
 - c. S'engager à consacrer du temps et de l'attention à promouvoir la mission et les objectifs de l'Alliance et exercer les responsabilités du Comité des Champions telles que décrites ci-dessus ; et
 - d. Assurer l'équilibre entre groupes de membres de l'Alliance, stades de développement et représentation géographique, en veillant à ce que le Comité
-

des Champions soit composé, de préférence, au moins à hauteur de moitié, de représentants de gouvernements nationaux.

Le Comité des Champions élit un président et jusqu'à quatre vice-présidents parmi ses membres. Le président est toujours un membre indiqué par un gouvernement national. Le directeur du Mécanisme de Soutien de l'Alliance Mondiale occupe un poste supplémentaire de vice-président (d'office). Le président et les cinq vice-présidents composent le **Groupe Restreint** pour aider à faire avancer le travail du Comité des Champions dans son ensemble, soutenant les fonctions du Comité des Champions entre les réunions et convoquant d'autres membres du Comité des Champions lorsque nécessaire.

Des aspects tels que le mandat, une procédure de sélection transparente, la prise de décisions, entre autres, devront être développés dans des Règles et Procédures à part, qui devront être approuvées par un Comité des Champions par intérim, une fois celui-ci convoqué. La composition initiale du Comité des Champions par intérim devrait être déterminée par la présidence du G20 avant novembre 2024, à partir de membres fondateurs de l'Alliance Mondiale volontaires, en concertation avec tous les membres et sur la base des critères énumérés ci-dessus, en cherchant à maximiser l'inclusivité, le consensus et l'impact.

Mécanisme de Soutien de l'Alliance Mondiale

Mené par un directeur, le Mécanisme de Soutien de l'Alliance Mondiale est composé d'une petite équipe dynamique et multi-agences, possiblement composée d'agents détachés de l'ONU et de ses agences et programmes, des IFI et autres organisations internationales, entre autres, financé par des contributions volontaires des membres de l'Alliance, avec d'éventuels détachements et contributions institutionnelles et en nature de la part des pays membres. Le Mécanisme de Soutien est hébergé au sein d'une organisation ou structure internationale existante, étroitement liée au mandat de l'Alliance Mondiale, dans le but de créer une synergie et tirer parti des structures existantes. Les candidats au poste de directeur peuvent être proposés par les pays membres de l'Alliance ayant contribué financièrement au Mécanisme de Soutien et confirmés par le Comité des Champions sur la base des expériences et des compétences pertinentes pour les rôles du Mécanisme de Soutien.¹⁰

Les rôles du Mécanisme de Soutien sont les suivants :

- a. Maintenir une plateforme d'opérations en ligne avec un accès simplifié vers des canaux de connaissance et de soutien pour les pays membres de l'Alliance Mondiale relatifs à la mise en œuvre de politiques, y compris en établissant des partenariats avec des plateformes de connaissances déjà existantes, lorsque pertinent ;
- b. Exercer le commissariat et maintenir le panier de références d'instruments de politique et de programmes de l'Alliance Mondiale, en s'appuyant sur les

10. La mise à disposition de locaux et la procédure d'embauche devront obéir aux règles et règlements de l'organisation internationale d'accueil.

propositions des membres de l'Alliance et en suivant les critères d'inclusion approuvés, notamment les preuves d'impact, et le modèle standard, par le biais d'une plateforme électronique interactive ;

- c. Soutenir l'organisation des Sommets mondiaux contre la Faim et la Pauvreté, en coordination avec l'ONU et ses organes, programmes et agences concernés et/ou futures présidences du G20, selon le cas ;
 - d. À la demande des pays, en coordination avec les points de contact au niveau national et avec l'aide du Comité des Champions, agir en tant que maillon central pour faciliter, négocier et entretenir des partenariats flexibles entre des gouvernements nationaux désireux de remplir leurs engagements à mettre en œuvre des politiques dans le panier de politiques de référence, d'un côté, et des membres de l'Alliance Mondiale pouvant apporter un soutien financier ou technique, de l'autre ;
 - e. Soutenir la promotion des accomplissements de l'Alliance Mondiale dans les enceintes et sommet internationaux concernés ;
 - f. Préparer et apporter un soutien aux réunions du Comité des Champions et du Groupe Restreint ;
 - g. Aider, sous la direction du Comité des Champions et du Groupe Restreint, en tirant parti des partenaires de savoir, à collecter, commander et diffuser des travaux et analyses spécifiques pour promouvoir les objectifs de l'Alliance et rendre ses principes opérationnels ;
 - h. Communiquer et assurer la liaison avec le large panel des membres de l'Alliance, notamment les informer quant aux membres nouveaux et potentiels et recueillir les suggestions et inquiétudes des États membres ;
 - i. Collecter, organiser et surveiller, avec des informations et le soutien de ses pays et organisations membres, les résultats en cours issus des partenariats de l'Alliance au niveau mondial, régional et national, et fournir des rapports annuels quant aux progrès effectués ; et
 - j. Sous la direction du Comité des Champions et du Groupe Restreint, assurer la liaison avec le G20, y compris les ministres des Finances, du Développement et de l'Agriculture, et leur fournir des rapports et suggestions ainsi que recevoir leurs éventuelles orientations et contributions.
-

Points de contact au niveau national

Essentiels pour le travail de l'Alliance, les points de contact au niveau national constituent un relais local pratique mais non exclusif permettant aux pays membres de l'Alliance de chercher du soutien pour la mise en œuvre des instruments de politique indiqués. Les points de contact au niveau national sont en liaison avec le Mécanisme de Soutien, contribuant à faciliter les partenariats pertinents. Afin d'éviter la mise en place de nouvelles bureaucraties, le rôle des points de contact au niveau national de l'Alliance peut être rempli par un représentant de l'équipe de pays des Nations unies dans chaque pays, à désigner pays par pays, de manière entièrement volontaire et sans coûts additionnels, à condition que ce rôle s'intègre aux mandats et plans de travail actuels de l'équipe de pays de l'ONU. En conformité avec le principe de leadership par les pays, les points de contact au niveau national doivent agir uniquement en soutien et selon les priorités et choix du gouvernement national, pourvu qu'ils figurent parmi les objectifs et approches de l'Alliance Mondiale. Dans certains cas, et lorsque jugé nécessaire, des points de contact pour des politiques spécifiques peuvent être désignés pour soutenir la mise en œuvre au niveau national de certains instruments de politique, selon les priorités du gouvernement.

Principes opérationnels au niveau national

L'Alliance Mondiale doit observer, dans ses opérations au niveau national, les principes suivants :

Gouvernements nationaux et plateformes de pays au centre

Les gouvernements nationaux doivent être au centre et en première ligne des actions de l'Alliance au niveau national. Ces dernières ne doivent avoir lieu qu'à la requête des pays, de manière orientée par la demande. Conformément aux principes d'appropriation des politiques par les pays, de flexibilité et de prévention des doublons, l'Alliance Mondiale, avec le soutien de ses points de contact au niveau national et du Mécanisme de Soutien, doit redoubler d'efforts pour travailler avec des plateformes de pays déjà existantes pouvant intervenir dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de la faim (y compris celles prévues au sein du Cadre de référence du G20 pour les plateformes de pays efficaces). Là où il n'existe pas de plateforme appropriée, l'Alliance Mondiale, en coordination avec toutes les entités concernées, peut soutenir le gouvernement national souhaitant en créer une, à la demande de ce dernier, lorsque cela est considéré comme un moyen de faciliter, et non pas retarder, des partenariats concrets pour la mise en œuvre à large échelle et l'échange de connaissances. Les plateformes de pays doivent être établies en vue de la mise en œuvre de programmes et d'un soutien financier et technique consistants, avec le gouvernement national intéressé au centre d'une coalition personnalisée de partenaires de connaissance et financiers, optimisant de manière stratégique les dialogues sur le développement, programmes et partenariats existants au niveau national.

Assurer la responsabilité et les enseignements tirés

L'Alliance Mondiale doit travailler avec le gouvernement à l'initiative de la mise en œuvre et les partenaires pour que les plans de mise en œuvre de programmes et de politiques prennent pleinement en considération les enseignements tirés, la responsabilité, l'audit et la supervision aussi bien pour les pays que pour les partenaires, notamment la fourniture de composants de suivi et d'évaluation appropriés qui tiennent compte de caractéristiques démographiques complexes et variées.

Porter une attention particulière aux circonstances spécifiques et aux personnes en situations de vulnérabilité

L'Alliance Mondiale doit travailler avec le gouvernement à l'initiative de la mise en œuvre et les partenaires pour que les plans de mise en œuvre de programmes et de politiques tiennent pleinement compte de la situation spécifique des plus pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité, en portant une attention spéciale aux femmes, aux enfants et aux jeunes, aux petits exploitants et aux exploitations familiales, aux migrants, aux peuples autochtones et aux communautés locales, aux personnes handicapées et à ceux qui vivent dans des zones rurales ou enclavées, entre autres, dans le but de réduire les inégalités et refléter les risques, nécessités et situations de vie spécifiques.

Promouvoir un dialogue ouvert et inclusif avec les populations concernées et les parties prenantes

L'Alliance Mondiale doit travailler avec le gouvernement à l'initiative de la mise en œuvre et les partenaires pour que les plans de mise en œuvre de programmes et de politiques incluent, dans la mesure du possible, des dialogues inclusifs et des consultations informées avec toutes les parties concernées, plus particulièrement les populations et groupes faisant l'objet des instruments de politique et programmes envisagés. En cas de participation du secteur privé à la mise en œuvre de programmes publics et d'instruments de politique, à travers des partenariats public-privé ou tout autre moyen, des mesures devront être prises pour éviter les conflits d'intérêt et assurer l'alignement sur les objectifs des politiques.

Éviter les effets négatifs, permettre les synergies et gérer les arbitrages

L'Alliance Mondiale doit travailler avec les gouvernements à l'initiative de la mise en œuvre et les partenaires pour que les plans de mise en œuvre de programmes et de politiques contiennent des considérations et des mesures appropriées pour permettre et renforcer les synergies positives et éviter d'éventuelles conséquences sociales et environnementales négatives ou imprévues de toute mise en œuvre ou intervention d'un instrument de politique, tiennent pleinement compte des interconnexions entre les Objectifs de développement durable et promeuvent une gestion équilibrée de tout arbitrage existant.

1.3. Schémas organisationnels

FIGURE 2. Construction de partenariats au niveau mondial

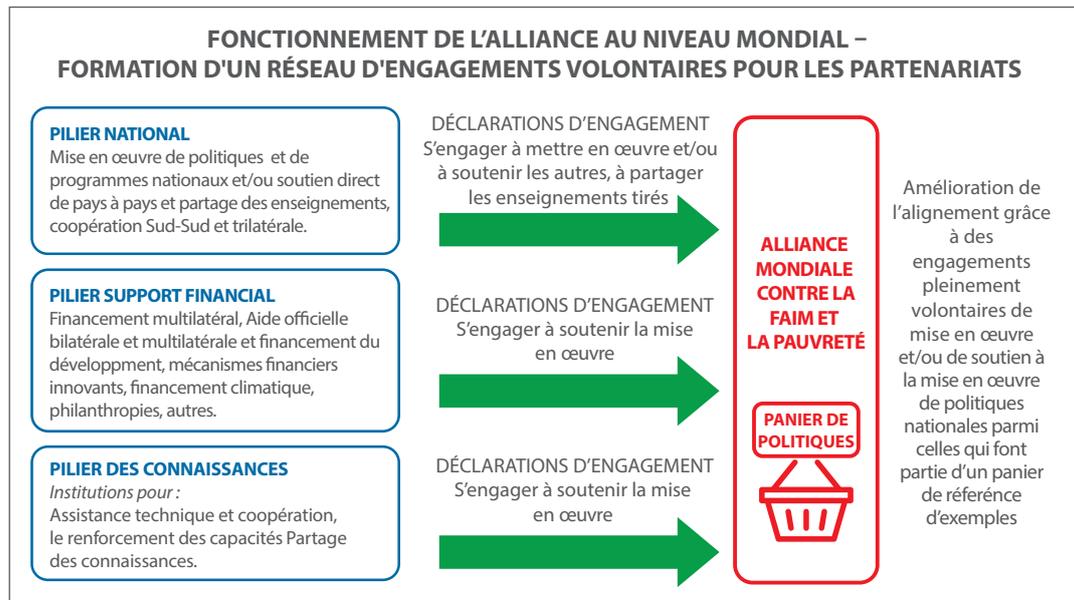


FIGURE 3. Opérations au niveau du pays

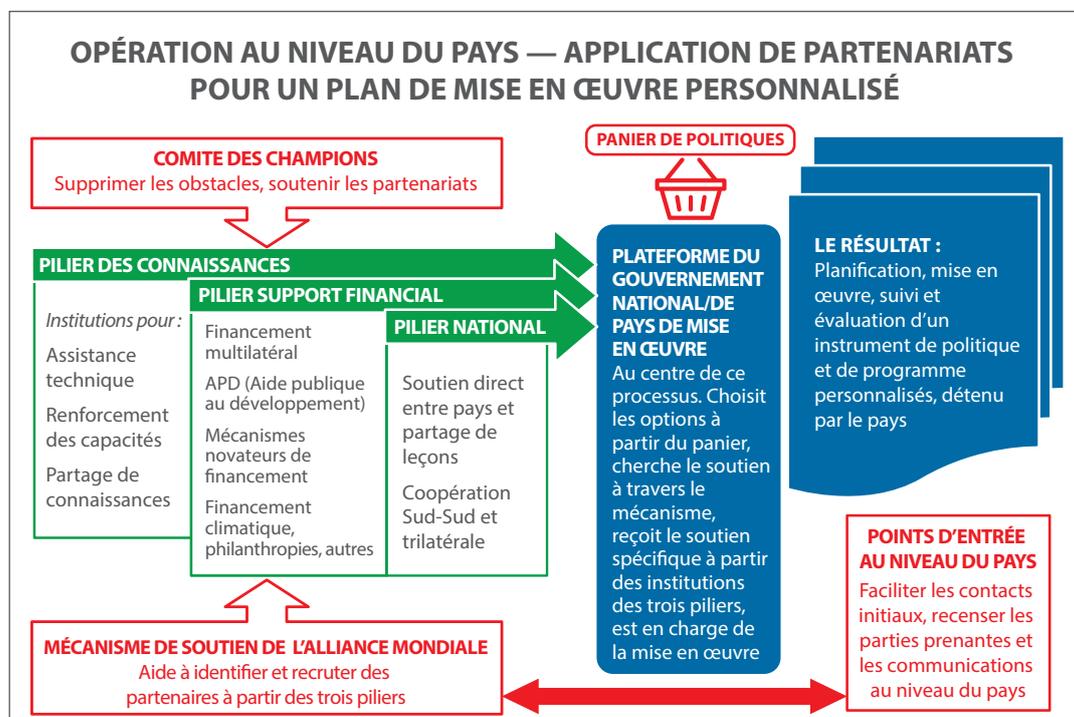


FIGURE 4. Un mécanisme axé sur la mise en œuvre d'instruments et programmes de politique à large échelle plutôt que sur de petits projets ou des stratégies/plans/cadres généraux

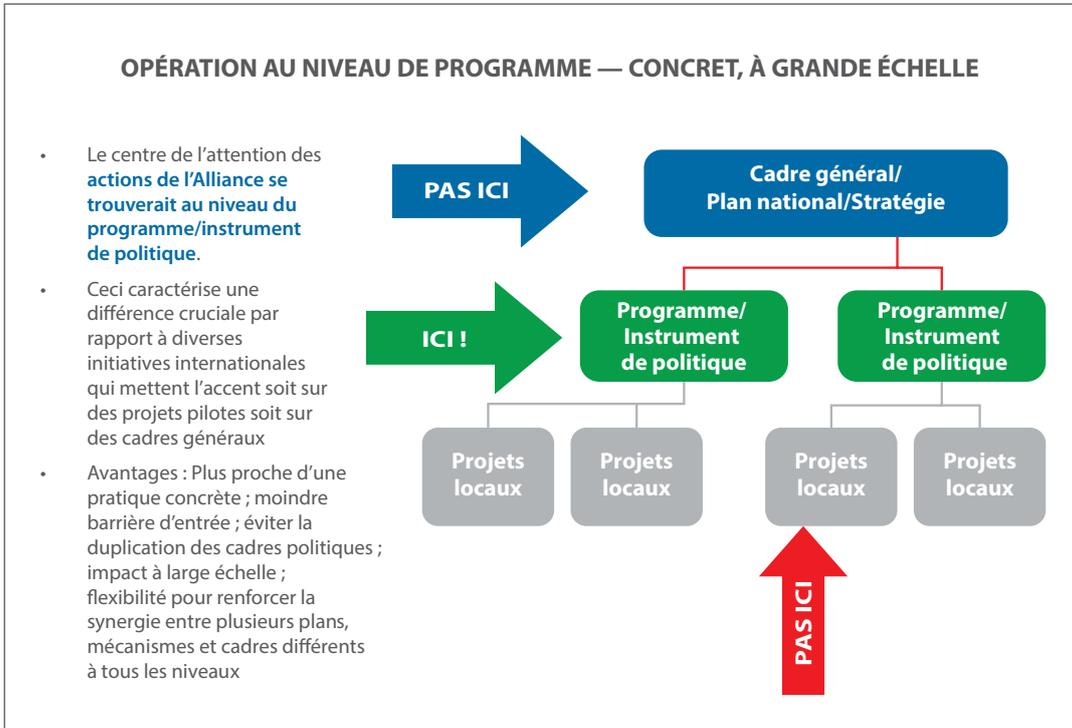


FIGURE 5. Mécanismes de gouvernance



ANNEXE. Exemple de la manière d'utiliser les modèles pour proposer un instrument de politique pour le panier de politiques de l'Alliance Mondiale

Un exemple de la manière de remplir les modèles pour un instrument de politique spécifique proposé pour le panier de politiques de l'Alliance Mondiale est décrit ci-dessous. Il ne doit pas être considéré comme une proposition réelle et n'est fourni ici qu'à titre d'exemple de l'utilisation prévue pour les modèles, montrant que l'instrument de politique recommandé répond aux cinq critères de la section II du présent document de consultation.

Des commentaires sur l'exemple ci-dessous ne sont pas attendus. Il ne faut pas non plus envoyer ses propres propositions. **Au cours de la présente étape, les contributions doivent se concentrer sur les critères proposés et sur la structure des modèles eux-mêmes (sections II et III du présent document).**

Comme prévu par la Présidence, lors de la deuxième étape de la constitution du panier de politiques initial pour l'Alliance Mondiale contre la faim et la pauvreté, les pays et les organisations internationales qui prennent part à la Task Force seront invités à recommander des instruments de politique dans le format standardisé. Une fois acceptés selon les critères d'inclusion proposés, les modèles seront ouverts pour que d'autres membres de la Task Force puissent apporter d'autres contributions.

Modèle I : Description générale de l'instrument de politique

1.1. Instrument de politique	Transfert monétaire conditionnel
1.2. Principaux groupes cible	Foyers extrêmement pauvres, pauvres et/ou vulnérables, notamment ceux avec des enfants



Modèle I : Description générale de l'instrument de politique

1.3. Description de l'instrument

Définition

- Les transferts monétaires sont versés au responsable du foyer (par exemple, la mère des enfants). Le versement de la totalité ou au moins d'une partie de la prestation est lié au respect par les foyers de certaines conditions, qui se fondent sur la garantie de la fourniture, par les autorités publiques, de services de santé et d'éducation, telles que les visites aux centres de santé pour les femmes enceintes (soins prénatals) et les enfants (par exemple, vaccination et suivi de la croissance) ainsi que l'assiduité scolaire pour les enfants et les adolescents, entre autres. Les montants de l'aide peuvent varier selon la composition du foyer.
- Cet instrument de politique est classé en tant que politique publique d'assistance sociale financée par des impôts et des cotisations sociales. Il s'agit d'une politique de protection sociale non contributive.

Identification des bénéficiaires

- À travers des registres sociaux ou d'autres instruments disposant d'informations détaillées qui permettent l'utilisation de différents mécanismes de ciblage pour mesurer la pauvreté.

Liens du transfert monétaire conditionnel avec d'autres actions

- L'instrument de politique peut être lié à d'autres programmes et actions complémentaires pouvant faire partie de l'action ou être mis en œuvre par un département ou un secteur différent du gouvernement (par exemple, mécanismes ou services d'orientation), généralement à travers les informations disponibles dans des registres sociaux ou des registres uniques et le soutien d'assistants ou travailleurs sociaux.
- Les programmes de transfert monétaire conditionnel peuvent être ancrés dans la législation et permettre aux gouvernements de s'acquitter de leurs obligations légales envers leurs citoyens. Par exemple, en garantissant le droit à une vie digne, à l'abri de la faim, ou le devoir de protéger les groupes pauvres et vulnérables, en particulier les enfants. Ils peuvent également faire partie de politiques, stratégies ou plans nationaux de protection sociale et contribuer à la réalisation d'autres objectifs définis au niveau national.

Cet instrument de politique est généralement cité dans et peut contribuer à :

- Plans de développement national
- Stratégies de réduction ou élimination de la pauvreté
- Stratégies nationales de sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Stratégies ou plans de protection sociale
- Stratégies ou plans du secteur de la santé
- Stratégies ou plans du secteur de l'éducation
- Stratégies d'empouvoirement des femmes
- Stratégies d'inclusion financière
- Stratégies d'inclusion productive
- Plans d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques
- Stratégies d'emploi des jeunes



Modèle I : Description générale de l'instrument de politique

1.4. Mots-clé

- Protection sociale
- Assistance sociale
- Non-contributif
- Pauvreté
- Ciblage catégorique et géographique
- Enfants
- Registres sociaux/registres uniques
- Suivi des conditionnalités
- Systèmes de paiement
- Programmes/actions complémentaires
- Empouvoirement des femmes
- Éducation
- Santé
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Inégalités

1.5. Contribution principale pour atteindre les ODD 1 et 2 (sélectionner les sous-critères pertinents de a.1 à a.8)

- **a.1)** Soutenir l'élargissement de la couverture des personnes qui vivent en situation de pauvreté ou qui y sont vulnérables dans les systèmes nationaux de protection sociale et soumises à des risques et aléas au cours de leurs vies (cible 1.3 des ODD), contribuant ainsi à la réalisation progressive du droit à la sécurité sociale ;
- **a.3)** Soutenir l'accès aux services de base (éducation, santé, eau et assainissement et logement), aux moyens de production, à une technologie adéquate (en accordant la priorité aux alternatives bas carbone), à l'information, aux programmes intégrés d'inclusion sociale et économique, au développement des compétences (notamment l'assistance technique et les services de vulgarisation dans les zones rurales), à l'inclusion financière, à la création d'emplois dignes et à l'accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante (programmes d'alimentation scolaire produite localement, par exemple) (cibles 1.4, 2.1 et 2.2 des ODD) ;
- **a.8)** Réduire l'exposition et la vulnérabilité et augmenter la résilience des populations pauvres et vulnérables à des phénomènes extrêmes liés au climat et à des chocs et catastrophes sociaux, économiques et environnementaux, ainsi que leur capacité à réagir correctement à ces chocs lorsqu'ils ont lieu (cibles 1.5 et 2.4 des ODD).



Modèle I : Description générale de l'instrument de politique

1.5.1 Liens avec les autres ODD (au-delà ODD 1 et 2)

- **ODD 10** — Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
Cible 10.1 — D'ici à 2030, faire en sorte que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.
Indicateur 10.1.1 — Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population.
- **ODD 13** — Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
Cible 13.1 — Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
Indicateur 13.1.3 — Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale.

1.6. Liens avec les autres recommandations de l'ONU

- [Déclaration universelle des droits de l'homme](#)
- [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels \(PIDESC\)](#)
- [Objectifs de Développement durable](#)
- [Convention de l'OIT n° 102 concernant la sécurité sociale \(norme minimum\)](#)
- [Recommandation n° 202 de l'OIT \(socles de protection sociale\)](#)
- [Convention relative aux droits de l'enfant - Art. 26](#)
- [Recommandations de politique générale du CSA sur la protection sociale pour la sécurité alimentaire et la nutrition](#)
- [Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale](#)

1.7. Limites, risques et mesures de prévention

- Mécanisme de ciblage approprié pour minimiser les erreurs d'exclusion et d'inclusion ;
- S'attaquer aux goulots d'étranglement au niveau de l'offre qui entravent l'accès aux services de santé, d'éducation et d'assistance sociale
- Les conditionnalités doivent être mises en œuvre comme des outils d'empouvoirement qui soutiennent la réalisation de droits sociaux, plutôt que comme un outil de punition et assurer un financement et un budget adéquats ;
- Veiller à la régularité des versements afin que le programme puisse atténuer les restrictions de consommation, y compris dans les zones isolées ou pour les groupes de population exclus numériquement et financièrement (lorsque des moyens numériques sont requis pour l'inscription et le paiement)
- Éviter l'utilisation politique du programme et assurer un soutien multipartite ;
- Divulguer clairement les objectifs du programme, les critères d'éligibilité, les règles et les règlements ;
- Garantir la participation sociale et la transparence, ainsi que les mécanismes de réclamation ;
- Adopter et mettre en œuvre une stratégie de suivi et d'évaluation pour régler en temps utile tout problème majeur dans la mise en œuvre du programme.

1.8. Exemples dans les pays

Bolsa Familia

Modèle II : Exemples spécifiques de mise en œuvre dans les pays

2.1 Pays	Brésil
2.2. ODD spécifiques touchés	<ul style="list-style-type: none"> • ODD 1 — Éradication de la pauvreté. Cible 1.3 — Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. Indicateur 1.3.1 — Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables). • ODD 10 — Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Cible 10.1 — D'ici à 2030, faire en sorte que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable. Indicateur 10.1.1 — Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population.
2.3. Approches ou options existantes pour répondre à des inégalités spécifiques ou à des groupes de population spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Versement préférentiellement effectué aux femmes ; • Prestation variable en fonction de la composition du foyer avec des aides supplémentaires par enfant ; • « Recherche active » de potentiels bénéficiaires pour réduire les erreurs d'exclusion ; • Accès prioritaire aux prestations pour les populations autochtones, les quilombolas (descendants des communautés d'esclaves marrons), les personnes sauvées de situations semblables à l'esclavage, les ramasseurs de matériaux recyclables et les foyers ayant des enfants qui travaillent ; • Module spécial pour les populations traditionnelles et spécifiques dans le Registre Unique pour répondre aux besoins des sans-abris, des exploitations agricoles familiales, des artisans pêcheurs, des personnes privées de liberté, des personnes déplacées en raison d'investissements en infrastructure (barrages, par exemple), des gens du voyage, etc ;
2.4. Liens avec d'autres instruments de politique	<ul style="list-style-type: none"> • Le Registre Unique – la base de données employée pour identifier les bénéficiaires de Bolsa Familia est utilisée par plus de 30 programmes - depuis les factures d'électricité subventionnées jusqu'à la carte de transport gratuit pour les personnes âgées, facilitant ainsi l'accès des bénéficiaires de Bolsa Familia à condition qu'ils soient éligibles ; • Éducation de base, sous conditions ; • Assistance de base pour la santé, sous conditions – soins prénatals, vaccination, surveillance de la croissance et supplémentation nutritionnelle ; • Accès à des services du Réseau de centres de référence de l'Assistance sociale (CRAS) et acheminement vers un accueil spécialisé (CREAS) dans des cas spécifiques, tels que les femmes victimes de violences domestiques, les enfants négligés, les personnes âgées ou enfants handicapés, les orphelins.

Modèle II : Exemples spécifiques de mise en œuvre dans les pays

2.5. Fondé
sur des preuves
(...)

Bolsa Família possède un historique bien établi d'effets positifs sur la réduction de la pauvreté, l'augmentation de la fréquentation scolaire et l'accès aux services de santé primaires, la réduction de la mortalité infantile, l'augmentation de l'accès aux aliments, avec une amélioration de l'état nutritionnel des foyers bénéficiaires, un meilleur taux de fréquentation scolaire et une réduction du décrochage scolaire, contribuant à l'empouvoirement des femmes (prioritairement désignées comme responsables du foyer), ce qui donne lieu à des retombées positives sur les économies locales, notamment une augmentation de la formalisation en général, et à des impacts négligeables voire inexistantes sur la participation au marché du travail et l'activité informelle. Présente une excellente performance relative de ciblage lorsque comparé à des programmes semblables qui n'emploient pas l'autodéclaration de revenus pour la sélection des bénéficiaires.

Effets sur la pauvreté et l'inégalité

- [The effects of Brazil's Bolsa Família programme on poverty and inequality: an assessment of the first 15 years;](#)
- [The Brazilian cash transfer program \(Bolsa Família\): A tool for reducing inequalities and achieving social rights in Brazil.](#)

Ciblage

- [Targeting in the Bolsa Família programme from 2012 to 2018 based on data from the Continuous National Household Sample Survey.](#)

Éducation

- [The Impact of the Expansion of the Programa Bolsa Família on School Attendance;](#)
- [A Substitute for Substitution: Bolsa Família's Effects on the Combination of Work and School for Children and Adolescents Aged 10–18;](#)
- [The impact of the Bolsa Escola/Família conditional cash transfer program on enrollment, dropout rates and grade promotion in Brazil.](#)

Santé

- [Long-term impact of a conditional cash transfer programme on maternal mortality: a nationwide analysis of Brazilian longitudinal data;](#)
- [Brazil's Conditional Cash Transfer Program Associated With Declines In Infant Mortality Rates;](#)
- [The impact of Brazil's Bolsa Família conditional cash transfer program on children's health care utilization and health outcomes;](#)
- [The combined effects of the expansion of primary health care and conditional cash transfers on infant mortality in Brazil, 1998–2010;](#)
- [Effect of a conditional cash transfer programme on childhood mortality: a nationwide analysis of Brazilian municipalities;](#)
- [Combined effects of conditional cash transfer program and environmental health interventions on diarrhea and malnutrition morbidity in children less than five years of age in Brazil, 2006–2016.](#)

Empouvoirement des femmes

- [Bolsa Família and women's autonomy: What do the qualitative studies tell us?;](#)
- [Bolsa Família and gender relations: national survey results;](#)
- [The Impact of Bolsa Família on Women's Decision-Making Power.](#)

Modèle II : Exemples spécifiques de mise en œuvre dans les pays

(...)

Marché du travail, économie locale, sortie du programme

- Does Local Employment Growth Accelerate Exits from Social Assistance? Evidence From Brazil's Conditional Cash Transfer *Bolsa Família*;
- Beneficiary dynamics in the Bolsa Familia Conditional Cash Transfer. Capabilities, constraints and the local labor market;
- Local Economy: Cash transfer programmes can stimulate the local economy: Evidence from Brazil;
- *Bolsa Família, Occupational Choice and Informality in Brazil.*

Effets sur la croissance et effets multiplicateurs

- The Macroeconomic Effects of Cash Transfers: Evidence from Brazil.

2.6.

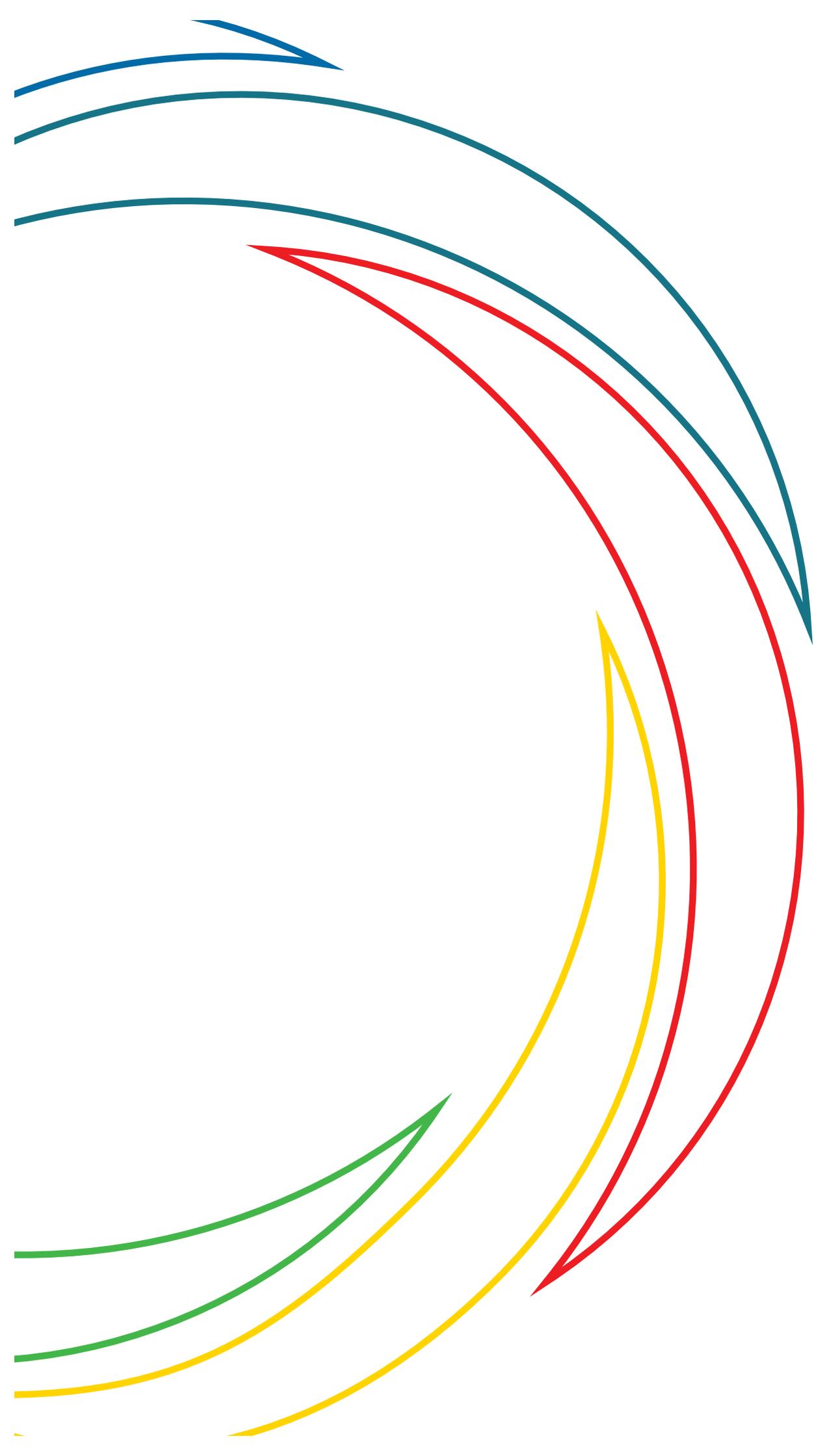
Enseignements tirés

À travers un suivi et une évaluation réguliers et des études spécifiques, le programme a procédé à quelques ajustements pour répondre au besoin de :

- Prendre en compte les mécanismes de la pauvreté (mobilité vers et hors de la pauvreté) dans ses règles ;
- Verser des montants de transferts suffisants pour placer les foyers au-dessus du seuil d'extrême pauvreté ;
- Financer de manière adéquate et encourager l'administration locale responsable de la collecte des informations qui alimentent le Registre Unique ;
- Former régulièrement tout le personnel du programme, en particulier au niveau local ;
- Fournir des informations claires à l'équipe et à la population-cible concernant les objectifs du programme, les critères d'éligibilité et les conditions ;
- Protéger de l'inflation la valeur réelle du transfert, avec des réajustements périodiques (tous les deux ans, au plus tard) ;
- Mettre en place une structure de prestations bien conçue et des mécanismes de vérification et de révision des registres pour éviter les incitations perverses (comme des comportements menant à diviser le foyer de manière artificielle pour maximiser le montant total des prestations et/ou omettre des membres du foyer ou des revenus dans le Registre Unique) ;
- Veiller à créer un mécanisme de sortie progressive et sans accrocs lorsque les conditions d'éligibilité ne sont plus remplies (par exemple, lorsqu'un membre adulte trouve un emploi formel capable d'augmenter le revenu par personne de la famille au-dessus du seuil de pauvreté donnant droit au programme), ainsi que des conditions plus aisées pour le retour au programme en cas de baisse des revenus du foyer ;
- Recouper les informations de revenu et autres informations du foyer avec divers registres administratifs ;
- Accorder une attention spéciale pour assurer l'inscription au programme et le paiement dans les régions isolées (difficiles d'accès), en recoupant avec les informations autodéclarées dans le Registre Unique.

Modèle II : Exemples spécifiques de mise en œuvre dans les pays

2.7. Institutions de savoir	<ul style="list-style-type: none"> • Institut de recherche économique appliquée (IPEA) • Secrétariat à l'évaluation, à la gestion de l'information et au Registre Unique (SAGICAD/MDS) • Banque Mondiale • Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) • Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
2.8. Type de gouvernance	Gouvernance multi-niveaux impliquant le gouvernement national (budget, orientation, politiques), de l'État fédéré (accompagnement en matière de santé et d'éducation, services) et les gouvernements locaux (enregistrement, visite aux familles, soins et assistance sociale, services auxiliaires). Mécanismes de supervision par le biais des conseils sociaux locaux.
2.9. Indicateurs de couverture	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de foyers bénéficiaires : 20,8 millions de foyers (55 millions de personnes) - environ 26 % de la population brésilienne (avril 2024) ; • Taux de couverture (nombre total des foyers pris en charge en comparaison avec le service estimé du programme) : 155 % (mai 2023 – pourcentage de couverture des foyers du programme Bolsa Familia sur la base de la population pauvre estimée dans le recensement IBGE 2010).
2.10. Indicateurs de coût	<ul style="list-style-type: none"> • Budget total du programme en 2024 : R\$ 169 511 975 980,00 (environ US\$ 33 milliards) ; • Budget alloué au paiement des prestations : R\$ 168 595 506 249,00 (environ US\$ 33 milliards) ; • Montant moyen touché par foyer : R\$ 680,90 (avril 2024) (environ US\$ 135).
2.11 Systèmes de suivi et d'information	<p>Bolsa Família e Cadastro Único no Seu Município: Portail fournissant les informations nécessaires à la vérification de la gestion du programme Bolsa Familia et du Registre Unique dans toutes les communes.</p> <p>Vis Data: système de gestion et de visualisation de divers programmes, actions et services, comme Bolsa Familia.</p> <p>Cecad: Consultation, sélection et obtention d'informations du Registre Unique. Cet outil permet de comprendre les caractéristiques socio-économiques des foyers et personnes inscrits dans le Registre Unique (foyer, tranche d'âge, activité, revenus, etc.), et d'identifier les foyers qui bénéficient de Bolsa Familia.</p> <p>Sistema Bolsa Familia na Saúde (Santé): plateforme du ministère de la Santé donnant accès à des documents et rapports de suivi des conditionnalités de Bolsa Familia.</p> <p>Sistema Presença (Éducation): système développé par le ministère de l'Éducation visant à suivre et contrôler l'assiduité scolaire des élèves bénéficiaires du programme.</p>
2.12 Site web	https://www.gov.br/mds/pt-br/aco-es-e-programas/bolsa-familia





GLOBAL ALLIANCE
AGAINST HUNGER
AND POVERTY